

Ville d'Annemasse
Direction Générale
/VL/579279

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse

Présents :

MM. les membres du conseil municipal en exercice

Absents représentés :

Madame Sophie FRADET
Monsieur Matthieu MÉNARD-DURAND

Mandataires :

Madame Dominique LACHENAL
Madame Annie DEROME

Madame Louiza LOUNIS (départ en cours
de séance)

Madame Madeleine FOURNIER

Absents excusés :

Absents :

Monsieur Patrick LOCHON
Monsieur Salah BENATTIA
Monsieur Aden KURT
Madame Caroline DURET-NASR
Madame Samra BENZIADI

Secrétaire de Séance :

Monsieur Christian AEBISCHER



ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SEANCE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2019

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Affaires Générales

Marchés publics

→ *Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

ADMINISTRATION DE LA CITE

Finances

- 1) Compte de gestion 2018
 - Budget principal
 - Budgets annexes : Aéroport - Parking Chablais Parc
- 2) Compte administratif 2018
 - Budget principal
 - Budgets annexes : Aéroport - Parking Chablais Parc
- 3) Affectation du résultat 2018 – Budget principal
- 4) Budget supplémentaire 2019 - Budget annexe Aéroport

RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION

Ressources Humaines

- 5) Tableau des emplois – Modification / Création d'emplois et modification d'un emploi
- 6) Médecine préventive – Approbation de conventions d'adhésion au service du pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Cellule Grands Projets

7) Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Annemasse-Les Voirons Agglomération pour l'aménagement des espaces publics extérieurs de la gare d'Annemasse – Nouvelle convention qui se substitue aux accords précédemment conclus

Environnement

8) Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Contrat Global de bassin versant pour une gestion durable de l'eau Juin 2019 – Juin 2022 / Approbation du contrat et demande de subvention pour les actions pour lesquelles la Ville d'Annemasse est maître d'ouvrage

Urbanisme et Foncier

9) Passerelle sur l'Arve – Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Etrembières et la commune d'Annemasse pour les études et travaux

10) Application du régime forestier aux terrains communaux et création de la forêt communale

ANIMATION DU TERRITOIRE

Culture, International et Citoyenneté

11) Mise en réseau des bibliothèques – Grille tarifaire commune

12) Archives communales - Dépôt d'archives d'anciens combattants / Convention entre l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » (Association Nationale des Anciens Combattant et Ami(e)s de la Résistance) et la Ville d'Annemasse

Commerce et Économie de Proximité

13) Fête du commerce 2019 – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public

Événementiel et Vie associative

14) Fête de la Musique 2019 – Convention de partenariat entre l'association « La Maison du Lycéen » et la Ville d'Annemasse

15) Festival Les Musical'été 2019 – Convention de mécénat entre la Ville d'Annemasse et le Crédit Mutuel

16) Festival Les Musical'été 2019 - Convention de partenariat entre la Ville d'Annemasse et l'association "Cercle Annemasse Bonneville d'Échecs" pour la distribution et la récupération des gobelets réutilisables

Sports

17) Clubs sportifs - Versement des subventions 2019 (subventions ordinaire et haut-niveau / subvention spécifique)

COHESION SOCIALE

Éducation

18) Carte scolaire - Intégration d'un nouveau "clos" situé à l'angle de l'avenue Jules Ferry et de la rue des Amoureux

Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative

19) Nouveau Programme National de Renouveau Urbain d'Annemasse Agglomération concernant le quartier Perrier-Livron-Château Rouge – Approbation de la convention NPNRU 2019-2024

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Si vous voulez bien prendre place. Je sais bien que nous aurions été quelques-uns à vouloir rester au spectacle et au soleil dans le parc Montessuit (Ndlr : le festival Friction(s) 2019 a débuté ce jeudi 23 mai) mais le devoir nous appelle ! Merci de votre présence. J'ai deux procurations pour l'instant (cf. page 1). Nous n'avons pas d'autre procuration ? »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Monsieur le Maire : « Je vous propose de désigner un ou une secrétaire de séance. »

Monsieur Christian AEBISCHER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur AEBISCHER. »

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2019

Monsieur le Maire : « Je vous propose aussi d'approuver le PV du 21 février. Avez-vous des remarques particulières sur ce PV ? Pouvons-nous considérer qu'il est approuvé à l'unanimité ? »

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Merci. »

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur le Maire : « Comme d'habitude, vous avez les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à la Direction Générale.

Nous ne le faisons jamais, mais en regardant la liste des décisions, je me suis rendu compte qu'elle est assez symptomatique des travaux engagés. Nous avons notamment la décision 2019.085 qui est une demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéosurveillance, avec l'installation de caméras, sur le pôle d'échanges multimodal, sur le terminus du tramway, parc Clémenceau, place de l'Étoile et rue Fernand David. Nous sollicitons donc une subvention. C'est un point important.

Il y a aussi une mission d'assistance pour élaborer le projet scientifique et culturel pour la Maison de la Mémoire, ou la Maison des Mémoires. Nous ne savons pas comment nous l'appellerons exactement mais nous savons que ce sera l'Espace Guy Gavard. Je pourrais le faire en fin de séance, mais cela me permet de vous rappeler que nous avons la Journée de la Résistance lundi. À partir de 9 heures 30, rendez-vous est donné au Monument aux morts. Nous ferons le tour des lieux en l'honneur des résistants sur notre territoire.

Vous avez aussi toute une série de lots qui concernent l'aménagement du parc Clémenceau. Les travaux ont commencé ou vont commencer incessamment. Vous savez que la transformation du parking Clémenceau en parc Clémenceau est un projet qui découle, notamment, d'une large concertation avec la population.

Vous savez aussi que des travaux d'aménagement importants concernent l'avenue du Giffre. Il s'agit de continuer la voie verte qui va arriver à la gare et cela permet de refaire l'avenue du Giffre.

Puis, vous avez les travaux pour l'aménagement des abords de l'église Saint-André, mais c'est déjà réalisé. Nous avons pu notamment désimperméabiliser plusieurs centaines de mètres carrés de surface qui étaient en enrobé, et c'est important.

Vous avez également les travaux de restructuration et d'extension de la grande salle de Château Rouge, avec l'attribution des lots pour que les travaux puissent commencer. Cela vous donne des indications sur l'activité de la Ville pour les mois qui viennent. »

Affaires Générales

- * **Décision n° 2019.069** - Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame BROSSARD
- * **Décision n° 2019.070** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame CLONERY
- * **Décision n° 2019.071** – Mise à disposition d'un tènement au 15 rue de la Fraternité à Ambilly pour l'installation d'une base-vie
- * **Décision n° 2019.072** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur RAMEL
- * **Décision n° 2019.073** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame PELLISSON
- * **Décision n° 2019.074** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame CLONERY
- * **Décision n° 2019.075** – Actualisation des tarifs du service scolaire et périscolaire pour la période scolaire 2019/2020
- * **Décision n° 2019.076** – Actualisation des tarifs des activités sportives et jeunesse au 1er septembre 2019
- * **Décision n° 2019.077** – Actualisation des tarifs du conservatoire de musique au 1er septembre 2019
- * **Décision n° 2019.078** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame GOURY
- * **Décision n° 2019.079** - Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur JOCHUM
- * **Décision n° 2019.080** – Mandat donné à Maître Christophe ARMINJON, avocat, pour défendre les intérêts d'un agent de la Ville dans le cadre de l'instance en cours devant le TGI de Thonon-les-Bains
- * **Décision n° 2019.081** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame COLLIGNON
- * **Décision n° 2019.082** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame ROYER
- * **Décision n° 2019.083** – Mise à disposition du local associatif et citoyen du 3 place du Jumelage au profit de l'association « Nejma Etoile Solidaire »
- * **Décision n° 2019.084** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame REQUET
- * **Décision n° 2019.085** – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'appel à projets 2019 concernant les projets de sécurisation et d'équipement des polices municipales. La demande de subvention de la Ville porte sur les projets de vidéoprotection sur les sites suivants :
 - pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse (5 caméras),
 - terminus du tramway rue du Parc (2 caméras),
 - parc Clémenceau (2 caméras),
 - place de l'Etoile (1 caméra),
 - rue Fernand David (1 caméra).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût prévisionnel € HT du projet	90 000 €
Subvention FIPD sollicitée en 2019	45 000 €
Autofinancement	45 000 €

Marchés publics

→ *Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

Néant

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

*** Décision du 23/04/2019 - Marché n° 18 CIC 02**

Mission d'assistance pour l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour la Maison des Mémoires

La concrétisation d'une Maison des Mémoires sur le site de l'ancienne prison du Pax constitue un projet signifiant en tant que vecteur d'éducation à la citoyenneté et un outil de valorisation mémorielle.

Mais la Ville souhaite également dépasser cette temporalité et valoriser d'autres mémoires de son territoire.

A ce titre, la Ville sollicite un appui externe pour étudier la faisabilité de l'opération et la rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel réaliste au regard des capacités budgétaires de la collectivité.

Ce document servira de base à l'élaboration de l'étude technique qui serait menée à compter du 2^{ème} trimestre 2019.

Attribution du marché par procédure adaptée après consultation (seuil 2) au groupement :

Le Troisième pôle (mandataire) 75 Paris / AARPI BARON, AIDENBAUM ET ASSOCIES (Avocat) – 75 Paris

Montant de la mission : 29 950 €HT (37,25 jours d'intervention).

La mission démarrera à compter de la notification du marché pour une durée de 18 mois maximum.

*** Décision du 23/04/19 – Marché n° 18 CGP 05**

Transformation de la place Clémenceau en parc

Marché à procédure adaptée conclu pour les lots 1 à 3 avec :

Lot n°1 : Terrassements - VRD

Nom du candidat : TOUTENVERT ALPES – 38530 PONTCHARRA

Montant de l'offre : 305 577,95 € HT

Nombre d'heures d'insertion sociale : 105 h

Lot n°2 : Ouvrages et revêtements béton

Nom du candidat : Groupement SOLS SAVOIE (mandataire) / TARVEL – 69747 GENAS Cedex

Montant de l'offre : 118 659,40 € HT

Lot n°3 : Eclairage public et équipements électriques

Nom du candidat : SPIE City Networks – 74370 ANNECY

Montant de l'offre : 43 080,70 € HT

Une procédure de négociation est engagée pour le lot n°4 (Espaces verts, mobiliers urbains, fontainerie) qui sera attribué ultérieurement.

Le délai d'exécution des prestations est de 7 mois (hors période de préparation).

La période de préparation débutera à compter de la notification du marché (durée 1 mois).

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 16 décembre 2019.

*** Décision du 26/04/2019 – Marché n° 19 BEV 04**

Travaux d'aménagement de l'avenue du Giffre

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi de la préparation, la réalisation et la réception des travaux d'aménagement de l'avenue du Giffre à Verdi Ingénierie Rhône-Alpes – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux (siège social) / Agence Ain : 01500 Château-Gaillard, sur la base d'un forfait de rémunération ferme et définitif de 11 025,00 € HT, décomposé comme suit :

- VISA des études d'exécution : 1 575,00 €HT
- DET - Direction de l'exécution du contrat de travaux : 8 190,00 €HT
- AOR - Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception : 1 260,00 €HT

Au-delà du nombre de réunions indiqué dans l'offre du candidat ci-après annexé, le coût d'une réunion supplémentaire sera de 480 €HT, compris réunion sur site et rédaction du compte-rendu.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 716 665 € HT.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Décret du 03 décembre 2018, le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (montant estimé du besoin inférieur à 25 000 €HT).

Le marché démarre à compter de sa signature jusqu'à exécution complète des missions.

Délais et planning prévisionnel :

- Date prévisionnelle de début de mission correspondant au début de la phase de préparation : 02/05/2019
- Date prévisionnelle de début des travaux : 03/06/2019
- Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

*** Décision du 27/04/2019 – Marché n°18CGP03 – Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement des abords de l'église Saint-André**

De conclure un avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement des abords de l'église Saint-André avec l'entreprise titulaire TARVEL – 69 Genas Cedex.

L'objet du présent avenant consiste rendre définitifs des prix nouveaux qui ont permis de réaliser des prestations qui n'étaient pas intégrées au BPU mais qui restaient dans l'enveloppe globale du marché ; ainsi que des travaux sur le parvis de l'église qui n'étaient pas prévus initialement au marché car hors secteur.

D'un montant total de 1 495,00 € HT, cet avenant représente ainsi 1,54% du montant initial du marché (tranche ferme et tranche optionnelle affermie).

Montant marché initial (tranche ferme + tranche optionnelle) : 96 939,10 € HT

Nouveau montant du marché : 98 434,10 € HT

Les prix nouveaux suivants sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires :

FTM/N°d evis	N°PRIX	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE € H.T.
KL69	PN01	Fourniture et pose de dalle podotactile 60x42x6 noire	ML	108,5
KL68	PN02	Mise en place de PE y compris raccord arrosage	ML	8,65

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

*** Décision du 14/05/19 – Marché n° 18 CGP 05**

Transformation de la place Clémenceau en parc – Marché de travaux

Après négociations, le lot n°4 : *Espaces verts, mobiliers urbains, fontainerie* est attribué à :

Nom du candidat : Groupement TARVEL / SOLS SAVOIE

Montant de l'offre : 365 320,28 € HT

Nombre d'heures d'insertion sociale : 105 h

Le délai d'exécution des prestations est de 7 mois (hors période de préparation).

La période de préparation débutera à compter de la notification du marché (durée 1 mois).

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 16 décembre 2019.

*** Décision du 14/05/2019 – Marché n° 18 BEB 16 – Travaux de restructuration et d'extension de la grande salle du complexe culturel Château Rouge - Lots 2 à 13 - Attribution d'une partie des lots (7 lots)**

L'opération globale est décomposée initialement en 14 lots de travaux (2 lots ont été attribués fin 2018) pour permettre le démarrage du chantier (démolition, travaux préparatoires à la construction).

Attribution, après négociations, de 7 lots par la commission d'appel d'offres du 16/04/19 - procédure concurrentielle avec négociations :

Lot 02 : VRD, Espaces verts, Terrassement, GO, Charpente, Couverture, Etanchéité, Façades, Revêtements façades

Nom du candidat : **Groupement solidaire MONTESSUIT / FAVRAT / EFG (mandataire Montessuit - 74 240 Gaillard) / sous traitant : BOUCHET CONSTRUCTION METALLIQUE 74 330 Pringy** (montant sous traité : 588 881,25 €HT : charpente métallique, structures, support viture extérieure)

Montant de l'offre : 4 071 083,53 €

PSE (prestation supplémentaire éventuelle) 04 Façade microperforée retenue : 314 959,50 €

TOTAL HT : 4 386 043,03 € HT

Lot 07 : Parquet de scène

Nom du candidat : **VTI - 79300 Saint Aubin du Plain**

Montant de l'offre à l'attribution par la commission d'appel d'offres : 125 225,79 €HT

Montant de l'offre après mise au point du marché : 121 976,16 €HT

Nota : Une mise au point du marché a été faite afin de tenir compte de la réduction de surface de plancher.

Lot 09 : Electricité CFo-CFa, SSI

Nom du candidat : **ELTIS – 74 000 Annecy**

Montant de l'offre à l'attribution par la commission d'appel d'offres : 415 000,00 €HT

Montant de l'offre après mise au point du marché : 410 497,12 €HT

TOTAL HT : 410 497,12 € HT

Nota : Une mise au point du marché a été faite afin de tenir compte de la réduction de surface des loges.

Lot 10 : CVCD, GTC, Plomberie

Nom du candidat : **Groupeement solidaire AQUATAIR / VENTIMECA (mandataire Aquatair – 74 140 Sciez)**

Montant de l'offre de base : 1 015 440,18 €

Variante obligatoire retenue (Production de froid globale) 50 479,27 €

Montant de l'offre à l'attribution par la commission d'appel d'offres : 1 065 919,45 €HT

Montant de l'offre après mise au point du marché : 1 059 345,16 €HT

Nota : Une mise au point du marché a été faite afin de tenir compte de la réduction de surface des loges.

Lot 11 : Serrurerie, machinerie et tenture scénique

Nom du candidat : **TAMBE – 73290 La Motte Servolex**

Montant de l'offre de base : 735 074,00 €

Variante obligatoire 2 (24 porteuses) retenue : 10 080,00 €

PSE Palan manuel retenue : 6 574,00 €

TOTAL HT : 751 728,00 € HT

Lot 12 : Tribunes et fauteuils

Nom du candidat : **SAMIA DEVIANNE – 34 510 Flonrensac**

Montant de l'offre : 320 000,00 €

TOTAL HT : 320 000,00 € HT

Lot 13 : Equipement scéno-techniques et technologiques

Nom du candidat : **SNEF – 69 673 Bron**

Montant de l'offre de base : 299 810,10 €

PSE02 Lignes graduées 3 kW retenue : 4 872,00 €

PSE 9 Boîtier scénique retenue : 19 026,00 €

PSE11 Haut-parleurs muraux sur IP retenue : 3 486,00 €

TOTAL HT : 327 194,10 € HT

TOTAL (hors mises au point marché) : 7 391 110,37 € HT

Les lots suivants sont rendus infructueux

(offres reçues - après négociations -supérieures à l'estimation du maître d'oeuvre et dépassant les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été établis pour ce lot avant le lancement de la procédure) :

LOT n°03 : Menuiseries aluminium, occultation - métallerie

LOT n°04 : Plâtrerie, doublages, peinture, faux-plafonds

LOT n°05 : Sols durs et souples - Faïences

LOT n°06 : Menuiseries intérieures bois

LOT n°08 : Ascenseur (aucune candidature)

Ces lots – sauf le lot 8 – ont été scindés puis relancés pour permettre de faciliter les réponses des opérateurs économiques et obtenir plus d'offres.

Ce marché contient des clauses sociales (heures d'insertion à réaliser.

Délais d'exécution :

La date prévisionnelle de démarrage des travaux : fin mai 2019.

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 30/11/2020.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « *J'ai reçu une question orale de Monsieur GACONNET à laquelle nous répondrons en fin de séance, comme le prévoit le règlement. Cela me permet de commencer tout de suite les questions inscrites à l'ordre du jour. Les premières concernent les finances. Madame LACHENAL va successivement nous présenter le compte de gestion et le compte administratif du budget principal et des budgets annexes. Madame LACHENAL.* »

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**ADMINISTRATION DE LA CITE****Finances****1) Compte de gestion 2018**

- Budget principal
- Budgets annexes : Aéroport - Parking Chablais Parc

2) Compte administratif 2018

- Budget principal
- Budgets annexes : Aéroport - Parking Chablais Parc

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « Merci Monsieur le Maire. Pour simplifier la présentation, nous commencerons par les comptes administratifs, puisque les comptes de gestion sont en principe à l'identique. Nous présenterons donc d'abord les comptes administratifs : le compte administratif du budget principal, le compte administratif du budget annexe Aéroport et le compte administratif du budget annexe Chablais Parc. Puis, Monsieur le Maire, nous vous demanderons de quitter la salle pour que nous puissions procéder au vote. Vous pourrez ensuite réintégrer la salle. Quelqu'un ira vous chercher, Monsieur le Maire, je n'en doute pas, pour que nous puissions voter les comptes de gestion. Nous passerons ensuite à l'affectation du résultat, et enfin nous arriverons au budget supplémentaire de l'Aéroport. C'est donc tout un programme. Nous allons faire cela de la manière la plus précise et la plus simple possible. Merci d'avance pour votre attention.

Le compte administratif est le compte-rendu de la gestion de Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, pour l'année écoulée. Il concerne ce soir l'année 2018. Il consacre évidemment l'exécution par le maire des budgets votés précédemment. Ce compte administratif doit correspondre au compte de gestion tenu par le trésorier principal.

Vous avez reçu un ensemble de documents, notamment les présentations officielles que vous connaissez déjà et auxquelles nous ferons de temps en temps référence. Un diaporama vous sera présenté de façon à ce que vous puissiez suivre l'ensemble le plus clairement possible et que nous puissions attirer votre attention sur les éléments essentiels. Il a été élaboré par le service financier. À ce titre, je remercie Monsieur BOSSON, ici présent, et son service, pour le travail réalisé.

La présentation de ce compte administratif du budget principal débute par la présentation générale du CA 2018. Vous avez tout d'abord ce que l'on appelle « la balance générale » pour l'année 2018. Vous voyez plus de 60 millions d'euros de recettes en section de fonctionnement, très exactement 60 728 000 euros. En dépenses, vous avez 50 633 000 euros. Vous comprenez qu'il en résulte un excédent de fonctionnement. Il est de 10 093 000 euros avant l'affectation du résultat. Si nous nous penchons sur la section d'investissement, nous trouvons 28 619 000 euros en recettes et 27 213 000 euros en dépenses. Vous constatez un excédent de 1 406 000 euros, avant affectation du résultat.

Si nous continuons cette présentation, nous avons l'intégration de ce que nous appelons les restes à réaliser 2018. Vous pouvez constater les conséquences de cette intégration. Dans la diapositive précédente, nous avons un excédent d'investissement de 1 406 000 euros que vous retrouvez ici. Les restes à réaliser sont quant à eux de 4 831 000 euros en recettes et de 8 141 000 euros en dépenses. Nous avons donc un solde négatif des restes à réaliser, à savoir - 3 310 000 euros. Il en ressort donc un besoin de financement de 1 905 000 euros. Nous sommes sur des soustractions et des additions.

Nous allons voir, avec la diapositive suivante, les conséquences sur la balance générale du CA 2018. Nous avons donc un excédent de fonctionnement de 10 093 000 euros. Il nous permettra de voter l'affectation du résultat. Nous avons un besoin de financement que nous venons d'évoquer de 1 905 000 euros, entre l'investissement et les restes à réaliser. Cela donne un solde global disponible de 8 188 000 euros. Ce solde sera repris lors du vote du budget supplémentaire. Vous le savez, nous l'avons déjà annoncé lors du vote du budget principal, il nous permettra de diminuer de façon intéressante l'emprunt que nous avons prévu au budget principal. Nous sommes dans la ligne de ce que nous avions annoncé.

Nous ajoutons systématiquement la diapositive suivante, parce qu'il est vrai que le pacte financier et fiscal est un acte important passé entre les communes de l'ensemble de l'agglomération et Annemasse Agglo. Il a une influence sur la structuration de nos dépenses et de nos recettes. Je vous le présente à chaque fois. J'aime bien que vous l'ayez en tête, mais je ne vais pas aller plus avant dans l'explication. Nous y reviendrons si vous avez des questions.

Passons maintenant à la section de fonctionnement. Dans cette section de fonctionnement, je vous invite à lire, en bas du tableau, le **total des dépenses réelles**. Il s'élève à 41 999 373 euros. Cette diapositive vous permet de faire la comparaison entre le CA de cette année 2018 et le CA de l'année 2017, que vous avez voté l'année dernière. Vous voyez qu'en termes de dépenses réelles, nous sommes sur une diminution. Certes, elle n'est pas extrêmement importante, mais elle est quand même de 0,8 %. Cela prouve évidemment la maîtrise de CA à CA.

Si nous examinons plus particulièrement les dépenses de gestion, nous voyons qu'elles s'élèvent à 40 992 408 euros. Vous voyez ici aussi une diminution par rapport au CA de 2017 de 0,6 %.

Si nous entrons un peu dans le détail de ces dépenses, nous voyons qu'elles sont composées des charges à caractère général pour 10 004 433 euros. Il y a ici aussi une baisse de 0,7 %. Je ne veux pas aller trop dans le détail - nous retrouvons ici des achats de fournitures, tout ce qui relève des services extérieurs, les impôts et taxes -, mais certains éléments sont quand même à souligner. Nous sommes sur une diminution des dépenses d'énergie. Nous enregistrons une baisse des dépenses des services extérieurs, avec par exemple la fin de l'installation du groupe scolaire provisoire des Hutins.

Nous avons aussi quelques éléments qui composent ces charges à caractère général qui sont en légère hausse. Il y a par exemple la progression des frais de portage de l'EPF, mais vous savez que nous sommes ici dans le cadre du rachat anticipé des opérations que nous avons examinées précédemment, lors d'une autre séance du conseil municipal. Il s'agit de toutes les opérations nécessaires à la ZAC Étoile Gare. Le rachat anticipé a entraîné des frais de portage supplémentaires.

Et puis, vous vous souvenez que nous avons fêté le centenaire de 14-18. Il y avait des dépenses supplémentaires au titre des frais de cérémonie. Il y avait aussi une augmentation des impôts et taxes, surtout liée à l'évolution de la valeur locative des parkings.

Ensuite, nous avons les charges de personnel. Vous voyez qu'elles sont, elles aussi, maîtrisées dans ce CA. La différence entre les deux CA fait apparaître une baisse de 0,3% pour 2018. Nous sommes à 24 998 112 euros. En prenant en compte le transfert du service informatique et du service logement à l'Agglo, qui s'est réalisé dans l'année, nous serions à 0,6% de hausse. Ceci étant, 0,6% d'augmentation est évidemment largement inférieur au fameux GVT que vous connaissez et qui est en général à plus de 1,5 %. Ce sont des indications sur les charges de personnel tout à fait intéressantes.

Les atténuations de produits s'élèvent à 38 725 euros. Nous sommes sur des éléments liés au Casino.

Nous avons enfin les charges de gestion courante pour 5 951 139 euros. Vous voyez ici aussi une diminution. Ce sont principalement les subventions aux associations, la subvention d'équilibre pour la DSP de Château Rouge, la subvention au CCAS pour 950 000 euros, et puis la participation au Syndicat Mixte du Salève.

Nous venons de voir les dépenses que nous appelons dépenses de gestion, mais nous devons aussi nous pencher sur les charges financières qui composent également les dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 957 774 euros et sont en diminution. Cette diminution est principalement liée au vieillissement de la dette.

Nous avons enfin les charges exceptionnelles à 49 191 euros. Elles sont aussi un peu en diminution. Cela concerne surtout des secours. Ce n'est pas prévisible d'année en année.

Nous avons aussi, au bas du tableau, les transferts en investissement pour 8 633 989 euros. Nous sommes ici sur des choses classiques, comme les dotations aux amortissements, mais nous avons aussi les écritures d'ordre et les transferts entre sections, de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Nous verrons plus loin les transferts à l'intérieur de la section d'investissement, pour les recettes liées aux cessions effectuées.

Voilà pour cette partie. Il me semble toujours intéressant d'avoir un graphique correspondant à ce qui vient d'être évoqué. Comme d'habitude, il vous permet de voir la ventilation de ces dépenses réelles par fonction. Nous avons toujours les services généraux, autour de 24,9 %, presque à 25 %. Puis vous avez deux blocs avec des pourcentages quasiment identiques. Il s'agit des aménagements urbains qui représentent 16,3 % des dépenses et de l'éducation qui représente 16,8 %. Vous savez que ce sont nos priorités. Nous avons ensuite trois autres blocs qui sont le social et famille à 12,1 %, le sport et jeunesse à 11,8 % et la culture à 12,3 %. Nous avons ensuite la tranquillité publique à 4 %. La catégorie « divers » qui est à 1,8 % comprend notamment le fonctionnement du service économie.

Nous pouvons passer aux recettes. Ces recettes s'élèvent à 57 millions d'euros. Ici aussi, nous partons du bas du tableau et nous avons le détail au-dessus. Ces recettes s'élèvent précisément à 57 596 670 euros, soit une progression importante entre les deux CA. Vous voyez que l'ensemble des chapitres sont quasiment à la hausse, sauf un. Nous expliquerons pourquoi.

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 49 387 142 euros. Elles sont en augmentation de 3 %.

Dans ces recettes de gestion courante, nous avons les atténuations de charges à 115 114 euros. Vous voyez donc une baisse assez importante qui est liée à la modification intervenue l'année dernière, avec la fin du remboursement des salaires des ASVP par SAGS. En effet, l'ensemble des agents ont été réintégrés à la Ville, dans les différents services. Il n'y a donc plus de remboursement de SAGS à la Ville, puisque SAGS assure la surveillance du stationnement avec ses propres agents. La diminution est principalement liée à cela.

Les produits de gestion courante sont en augmentation, à 6 285 644 euros. Ils incluent les droits de stationnement qui sont en hausse et la création du Forfait de Post-Stationnement qui se substitue aux amendes de police pour stationnement non payé.

Les impôts et taxes s'élèvent à 25 823 337 euros. C'est ici aussi en augmentation. Cela comprend les contributions directes qui s'élèvent à 16 740 085 euros, en hausse par rapport à 2017, principalement en raison de la revalorisation des valeurs locatives. Nous avons une diminution de l'attribution de compensation versée par Annemasse Agglo à la Ville, mais vous savez que c'est dans le cadre du pacte financier. Nous avons donc « des plus et des moins ». Nous avons encore les produits des jeux du Casino, à plus de 3 millions d'euros. Enfin, les droits de mutation s'élèvent à plus d'un million d'euros.

Nous passons ensuite aux dotations, subventions et participations pour 16 651 579 euros. Nous retrouvons ici les dotations de l'État, la Dotation forfaitaire, en baisse, qui est à plus de 3 millions d'euros. La DSU et les fonds frontaliers sont en augmentation cette année 2018 par rapport à l'année 2017. Les fonds frontaliers atteignent 9 789 000 euros.

Les autres produits de gestion s'élèvent à 511 467 euros. Ce sont principalement les revenus des immeubles. Ils sont en baisse par rapport à 2017. Vous savez que nous avons eu beaucoup de cessions d'immeubles, notamment l'Hôtel Mercure et le bâtiment situé route de Bonneville. Et nous avons reçu l'année dernière une soulte qui était liée à la conclusion du bail emphytéotique sur l'immeuble de la route de Bonneville. Il est vrai que l'année 2017 avait été assez exceptionnelle. C'est la raison pour laquelle la différence est d'autant plus importante. Voilà pour ces recettes de gestion.

Nous continuons avec les produits financiers, qui s'élèvent à 2 007 euros. C'est anecdotique, mais il s'agit des dividendes de nos actions à la Compagnie générale du Rhône.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 296 219 euros. Nous avons les subventions du Département au titre du reclassement des voiries départementales en voiries communales.

Nous avons enfin les produits de cessions que j'évoquais tout à l'heure pour 6 911 304 euros. Nous avons évoqué une vente de terrain liée à la ZAC Étoile Gare. Vous savez que nous avons un jeu d'écritures que nous avons évoqué tout à l'heure qui fait que ces recettes seront transférées en section d'investissement.

Même si ce n'est pas indiqué dans ce tableau, nous avons évidemment un résultat à ajouter au titre des recettes. C'est le résultat de fonctionnement reporté de l'année N -1, donc de l'année 2017, pour 3 109 371 euros.

Nous avons ici aussi un graphique pour illustrer nos propos. Il montre la répartition des différentes recettes de fonctionnement. Comme vous le voyez, nous avons la part des impôts locaux qui est importante, à plus de 33,9 %. Les fonds frontaliers représentent 19,8 % et les produits de gestion courante 12,7 %. Les dotations de l'État sont à un peu plus de 10 % et le Casino est à 7,3 %. Nous avons aussi les compensations de l'Agglo à 6 %, les taxes diverses à 5,1 %, les participations diverses à 3,8 % et les divers à 1,3 %.

Nous passons à la section d'investissement. *Comme vous le voyez, nous ne sommes pas sur une comparaison avec l'année précédente, parce que les choses sont très différentes chaque année. Je fais une lecture générale puis nous aurons quelques diapositives complémentaires pour deux des chapitres.*

Les dépenses réelles *s'élèvent à 22 339 004 euros. Parmi ces dépenses, vous avez des dépenses que nous appelons d'équipement. Ces dépenses d'équipement s'élèvent à 15 629 172 euros. Nous étions à 11 493 534 euros en 2017. C'est une augmentation importante. Nous allons voir le détail de ces dépenses d'équipement pour les éléments essentiels.*

Nous avons les immobilisations incorporelles à 281 550 euros. Nous avons ici des frais d'études pour des projets très importants, comme la Maison de Santé, les projets ANRU 2, mais nous avons aussi l'acquisition de logiciels puisque nous avons tout un travail de modernisation qui nécessite de nouvelles licences informatiques et des logiciels pour les services.

Les subventions d'équipement versées s'élèvent à 393 783 euros. Nous trouvons ici l'attribution de compensation investissement versée à l'Agglo dans le cadre du transfert des ZAE, les Zones d'Activités Économiques, à Annemasse Agglo.

Nous avons ensuite, hors opérations d'équipement, les immobilisations que l'on appelle corporelles ou acquisitions matérielles et immobilières, pour 2 188 914 euros. Ce sont les acquisitions foncières, notamment pour la Maison de Santé, différents outillages pour les services, notamment pour la voirie, l'achat de véhicules de transport (camions, etc.) et également du matériel informatique.

Nous arrivons ensuite aux immobilisations en cours (travaux) pour 4 474 707 euros. Nous avons une liste des travaux les plus importants. Nous avons les travaux du Groupe scolaire maternelle Bois Livron pour plus d'un million d'euros, les aménagements et entretien de voirie pour 810 000 euros et la dépollution du terrain du futur parking de la Gare pour 579 000 euros (Ndlr : une erreur matérielle s'est glissée dans la diapositive. Le montant exact est de 463 162 euros). Vous savez que nous aurons des recettes en face. Il y a aussi l'aménagement de la route des Vallées pour 337 000 euros. Il y a le carrefour Chablais/Môle/Giffre/Florissant pour 238 000 euros. Cela constituait des travaux importants. Il y a le réaménagement de la fourrière pour 216 000 euros. Enfin, il y a l'éclairage public pour 198 000 euros et la mise aux normes des stationnements dans le cadre du PAVE, pour 136 000 euros.

Si nous continuons dans le détail de ces dépenses d'équipement, nous arrivons aux opérations d'équipement, qui sont des opérations importantes que vous connaissez. Nous trouvons ici le Groupe scolaire les Hutins pour 4 155 000 euros, le Pôle d'Échanges Multimodal pour 1 257 000 euros, Château Rouge pour 690 000 euros, l'ANRU Livron pour 1 213 000 euros, l'îlot Chablais Parc, l'extension du Groupe scolaire Jean Mermoz et les travaux au Groupe scolaire Camille Claudel. Vous voyez que ces dépenses portent pour une grande part sur les groupes scolaires.

Nous revenons à la diapositive sur les dépenses réelles d'investissement pour regarder les dépenses financières et les opérations pour compte de tiers. Ces dépenses financières s'élèvent à un peu plus de 6 millions d'euros. Ce sont principalement les remboursements d'emprunts et le remboursement anticipé du portage assuré par l'EPF. Nous avons aussi les opérations pour compte de tiers – que nous trouverons également en recettes – pour 143 800 euros.

Je vous rappelle en outre, parce que vous le voyez dans les documents officiels, que nous devons ajouter les opérations patrimoniales pour 4 853 854 euros. Nous les retrouverons également en recettes.

Nous passons aux recettes d'investissement. Les recettes réelles s'élèvent à 12 128 051 euros. Elles sont inférieures à celles de l'année 2017. Elles sont essentiellement de deux types : les participations et subventions et les emprunts.

Nous avons les recettes d'équipement pour 3 737 357 euros. Elles sont principalement composées des subventions d'investissement pour 3 645 388 euros. Elles proviennent de différentes collectivités ou administrations pour nos différents projets. Les amendes de police entrent aussi dans cette catégorie. En revanche, vous voyez que nous n'avons pas de produits d'emprunt sur l'année 2018. Les immobilisations en cours s'élèvent à 91 969 euros. C'est le remboursement des avances forfaitaires versées aux entreprises dans le cadre des marchés.

Les recettes financières s'élèvent à 8 222 837 euros. Nous ne le voyons pas ici, mais elles sont composées des dotations comme le FCTVA ou la taxe d'urbanisme, l'affectation du résultat 2017 que nous avons voté à hauteur de 5 millions d'euros, d'autres immobilisations financières comme le remboursement des avances des budgets annexes à la Ville et des opérations pour compte de tiers, dont nous parlions tout à l'heure en dépenses, pour 168 187 euros.

Nous avons enfin les cessions de terrains que j'évoquais tout à l'heure, en termes de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour 8 633 989 euros.

Nous arrivons à la fin de la présentation des recettes d'investissement. Pour avoir une vision complète, il faut ajouter toutefois les opérations patrimoniales évoquées tout à l'heure, à plus de 4,8 millions d'euros en dépenses, et le résultat d'investissement 2017 reporté à hauteur de 3 002 914 euros.

Voilà pour la présentation de ce CA du budget principal. Monsieur le Maire, nous poursuivons avec les comptes administratifs des budgets annexes. »

Monsieur le Maire : « Nous présentons tous les budgets, puis nous ouvrons le débat avant que je ne sorte. »

Dominique LACHENAL : « Exactement. Merci. Je vous propose d'examiner d'abord le **compte administratif Aéroport.** La section de fonctionnement s'appelle section d'exploitation. C'est ainsi qu'elle est nommée dans le document officiel. Dans cette section de fonctionnement, vous trouvez en recettes 47 073 euros, au chapitre 70. Cela correspond à la redevance que nous appelons la redevance du fermier, c'est-à-dire le loyer. Nous avons aussi 62 129 euros qui correspondent aux excédents de fonctionnement de l'année 2017. C'est d'ailleurs cet excédent que nous allons reprendre tout à l'heure, quand nous vous proposerons de voter le budget supplémentaire de l'Aéroport. Il est important de reprendre cet excédent pour financer les différents travaux qui sont prévus depuis longtemps sur l'aéroport. Ils vont enfin pouvoir commencer. En dépenses, vous avez les taxes foncières, dans les charges à caractère général, pour 5 880 euros. Vous avez également le virement à la section d'investissement ainsi que la dotation aux amortissements qui s'élève à 34 518 euros. Voilà pour la section de fonctionnement.

En investissement, nous trouvons en recettes une récupération de TVA à 1 865 euros. Au titre des opérations d'ordre, nous avons le transfert de la section d'exploitation que nous venons de voir, pour 34 518 euros. Nous avons aussi les opérations patrimoniales pour 1 865 euros, que vous verrez également en dépenses pour le même montant. Vous pouvez également noter l'excédent d'investissement 2017 d'un montant de 20 268 euros. En dépenses, nous avons les différentes provisions réalisées pour les travaux, qui s'élèvent à 9 415 euros. Nous avons le remboursement de l'avance de la Ville pour 34 800 euros. Nous avons aussi les opérations patrimoniales que je viens d'évoquer. Voilà pour ce compte administratif Aérodrôme.

*Nous passons au **compte administratif de Chablais Parc**, toujours en commençant par la section d'exploitation ou section de fonctionnement. En recettes, vous voyez le loyer à 220 000 euros. C'est la redevance versée par le délégataire. Puis, vous avez l'excédent de fonctionnement 2017. Vous voyez qu'il est très important. Il s'élève à 88 313 euros. Cela nous donne de la marge. En dépenses, en charges à caractère général, vous voyez les taxes foncières à hauteur de 27 530 euros. Elles ont beaucoup augmenté du fait d'une revalorisation par l'Etat, de la valeur locative des parkings. Nous avons déjà évoqué cette augmentation tout à l'heure, pour le budget principal. Nous avons aussi les dotations aux amortissements pour 197 922 euros, soit un total de 225 452 euros.*

En investissement, nous avons, en recettes, le virement de la section d'exploitation. Vous voyez les amortissements pour 197 922 euros. Et puis, nous avons le solde de l'excédent d'investissement 2017, pour 81 083 euros. En dépenses, nous n'avons que le remboursement de l'avance de la Ville pour 198 037 euros. Le total des dépenses d'investissement est donc du même montant, soit 198 037 euros. Voilà pour ce compte administratif. »

Monsieur le Maire : « Nous avons fait tous les comptes administratifs. »

Dominique LACHENAL : « Les comptes administratifs sont achevés. »

Monsieur le Maire : « Merci. Suite à cette présentation de Madame LACHENAL, je vous laisse la parole. Y a-t-il des interventions ou des commentaires sur l'ensemble de ces comptes administratifs, et plus particulièrement sur le budget principal ? Monsieur GACONNET. »

Maxime GACONNET : « Je m'étonne tout d'abord de la liberté qui a été prise de commencer par le compte administratif. De mémoire, je crois qu'il est obligatoire de commencer par le compte de gestion. Ce n'est pas moi qui le dis, je crois que c'est la loi. Nous ne serons peut-être pas tatillons sur ce point, mais sachez que nous nous étonnons quand même des libertés qui sont prises. »

Dominique LACHENAL : « Je veux bien recommencer, mais vous aurez deux présentations. »

Maxime GACONNET : « Mais j'aime entendre votre voix, Madame LACHENAL. Je n'ai aucun problème avec cela. »

Dominique LACHENAL : « Mais moi pas trop, par contre ! »

Maxime GACONNET : « Enfin, chacun fera ce qu'il a à faire. D'un point de vue plus global, nous ne sommes pas là pour refaire le budget ou le bilan et débattre. Je ferais juste une constatation. Dans le compte 77, la présence très importante des cessions de bâtiments, avec 8,2 millions d'euros, fait une année plus qu'agréable pour la Ville d'Annemasse. Mais puisque nous sommes en année préélectorale, il est de bon ton de regarder un peu dans le rétroviseur. Depuis 2012, nous avons 9 % d'augmentation des charges, des dépenses, et les recettes n'augmentent que de 4 % . Il est vrai que nous pouvons réellement nous inquiéter. Les cessions qui sont venues « compléter » ce budget ne seront pas là l'année prochaine. Nous pouvons nous poser des questions pour l'avenir et notamment sur la capacité à gérer, même si les services font un travail remarquable. En tout cas nous concernant, nous restons quand même inquiets sur le futur. Les 8 millions d'euros vont manquer l'année prochaine. Si par bonheur pour vous et par malheur pour nous, vous êtes encore élus l'année prochaine, il est clair que nous avançons tout droit vers une augmentation d'impôts en 2021. Je l'ai déjà dit, mais je le redis. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur GACONNET. Je vous remercie de faire notre programme, mais j'aimerais bien voir le vôtre. Vous annoncez un certain nombre de choses. Laissez-nous nos décisions. Y a-t-il d'autres interventions ? »

Dominique LACHENAL : « Je vais peut-être répondre. Pour présenter le compte de gestion, nous devons d'abord présenter le compte administratif. Donc, nous présentons le compte administratif avant de vous demander de voter le compte de gestion. À partir de là, il est normal que nous commençons par le compte administratif pour vous présenter le compte de gestion. Nous l'avons fait ainsi l'année dernière. C'est inscrit dans la délibération. Nous devons vous présenter le compte administratif afin que vous puissiez comprendre le compte de gestion. Monsieur GACONNET, nous agissons en toute simplicité et selon le bon sens. »

Maxime GACONNET : « Dont acte. Ce sont vos propos. Je vous laisserai donc vérifier la décision du Conseil d'État de 1989 sur ce point. »

Dominique LACHENAL : « Mais nous n'avons pas encore voté, Monsieur. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur GACONNET. Je vous rappelle que nous avons un contrôle de légalité. Jusqu'à nouvel ordre, si vous voulez déposer un recours, vous pouvez le faire, sans aucun problème. Je trouve que ce côté leçon n'est pas forcément très intéressant dans un débat de ce type.

Avant que je ne me retire pour que vous puissiez voter, ou pas, le compte administratif selon la loi, ainsi que le compte de gestion, je note que dans les propos que vous tenez, vous remarquez à juste titre – et nous en avons fait une longue démonstration dans le conseil qui traitait du budget et c'est également dans le journal municipal qui vient de sortir –, vous remarquez que les dépenses augmentent en gros, depuis 2012, de 2 %, et les recettes de 4 %. Ce sont vos propos. Je ne conteste pas vos chiffres. Simplement, je vous dis que nous sommes loin de l'effet ciseaux et que le risque serait que les dépenses augmentent plus que les recettes, et nous y faisons très attention.

En toute objectivité, j'aurais préféré que vous souligniez les résultats de la gestion de la Ville. Vous pouvez ne pas être d'accord avec telle et telle chose que nous faisons. C'est normal et tout à fait logique. Mais quand on parle chiffres, ils sont réels. Aujourd'hui, nous nous rendons compte qu'il y a une maîtrise des dépenses en fonctionnement. Je ne reprends pas les chiffres que Madame LACHENAL a donnés. Vous voyez qu'il y a même des pourcentages inférieurs à zéro. Ce n'est pas facile. On ne peut pas dire oui à tout. Quand des citoyens nous demandent certaines choses, il faut aussi savoir dire non, parce qu'il y a des incidences financières, notamment en termes de personnel. Il y a des problèmes qui sont réels et nous devons veiller à l'équilibre des dépenses. En matière de fonctionnement, nous avons donc une gestion extrêmement rigoureuse qui nous permet de dégager une capacité d'investissement.

Concernant l'avenir, j'aurais aimé que vous soyez plus objectif. Nous avons une capacité d'investissement importante. Nous pourrions tordre le cou, non pas à vous, mais à ceux qui disent que la majorité actuelle endette la Ville et que nous vivons au-dessus de nos moyens. Regardez les chiffres ! Nous réalisons plus de 22 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement, avec environ 13 à 14 millions d'euros de dépenses de travaux et d'opérations, et zéro euro d'emprunt. Les économies que nous avons réalisées sur le fonctionnement nous permettent d'avoir cette capacité d'investissement.

J'aurais aimé que vous remarquiez cela parce que c'est un effort important. Regardez bien autour de vous. Ce n'est pas simple. Je l'ai dit, mais je le redis avec plaisir, je ne dis pas que la Ville d'Annemasse est la ville la mieux gérée de France, comme une certaine région, ce n'est pas du tout mon intention, mais je dis que nous sommes capables d'investir. Puisque vous parlez de l'avenir - et je sais que vous avez les chiffres puisque nous les avons donnés (vous les avez d'ailleurs déjà commentés pour les trois années qui viennent) -, nous sommes en capacité aujourd'hui d'annoncer que nous pourrions faire en moyenne 20 millions d'euros d'investissement par an. C'est la projection que nous avons faite lors de la présentation du budget.

Monsieur GACONNET, je souhaiterais que vous puissiez nous dire « Je ne suis pas d'accord avec vos dépenses, parce que vous avez dépensé de l'argent ici et je n'aurais pas fait comme cela ». C'est votre droit, c'est la démocratie et c'est normal, mais sur les résultats, j'aurais préféré une analyse un peu plus objective. Monsieur BOUCHER. »

Michel BOUCHER : « Pour que nous soyons bien d'accord sur la forme, le compte administratif a été présenté. Il n'a pas encore été voté. Et maintenant, nous allons reprendre les choses dans l'ordre, c'est-à-dire que nous allons voter le compte de gestion en présence de Monsieur le Maire - maintenant que vous avez tous les éléments -, et ensuite nous voterons le compte administratif, quand Monsieur le Maire sera sorti. Il y a une présentation pour que vous ayez l'ensemble des informations. Le compte de gestion est ensuite voté en présence de Monsieur le Maire, parce que ce n'est pas lui qui est engagé. Ensuite, le compte administratif est voté hors présence de Monsieur le Maire. Cela se passe toujours ainsi, et ce sera aussi le cas aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ou pouvons-nous passer au compte de gestion ? Madame LACHENAL. »

Compte de gestion 2018 – Budget principal

Dominique LACHENAL : « Nous passons au compte de gestion du budget principal. Je vais donc vous lire la délibération. Le compte de gestion est un document très épais qui est à la disposition de tous. »

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (budget principal) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire : « Vous n'avez pas de commentaires ? Y a-t-il des votes contre ce compte de gestion ? Avez-vous des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (budget principal) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire : « Il est adopté à l'unanimité. Nous passons au compte de gestion de l'Aérodrome. »

Compte de gestion 2018 - Budget annexe Aérodrome

Dominique LACHENAL : « C'est exactement le même texte que je vais lire. »

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (budget annexe Aérodrome) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire : « Avez-vous des votes négatifs ou des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (budget annexe Aérodrome) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de gestion 2018 - Budget annexe : Parking Chablais Parc

Monsieur le Maire : « C'est la même chose pour le parking Chablais Parc. Nous allons nous passer de la lecture de la délibération, parce que c'est exactement le même texte. Nous retrouvons les mêmes éléments. »

Dominique LACHENAL : « Pour respecter l'ordre, je veux bien lire la délibération. C'est exactement le même texte. »

Monsieur le Maire : « *Je suis certain que Monsieur GACONNET ne va pas vous demander la lecture de la délibération. Nous prendrons le texte que vous avez sous les yeux. Il est donc proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, budget annexe Parking Chablais Parc, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour la tenue des comptes.* »

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (budget annexe Parking Chablais Parc) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire : « *Pas de votes négatifs ni d'abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (budget annexe Parking Chablais Parc) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur le Premier Adjoint, je vous laisse la présidence.* »

Michel BOUCHER : « *N'allez pas loin, cela ne va pas durer longtemps !* »

Ndlr : Monsieur le Maire sort de la salle du conseil

Compte administratif 2018 – Budget principal

Michel BOUCHER : « *Vous avez donc eu connaissance des comptes administratifs. Il y a eu un débat. Je pense que nous ne relançons pas le débat. Je vous propose de voter ce compte administratif 2018, en commençant tout d'abord par le budget principal. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Nous avons 5 abstentions de Monsieur YESILYURT, Monsieur GACONNET, Madame MAYCA, Madame LUHO et Monsieur RITZENTHALER.* »

Compte administratif 2018 – Budgets annexe Aéroport

Michel BOUCHER : « *Pour le Budget Annexe de l'Aéroport, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Nous avons l'unanimité.* »

Compte administratif 2018 - Budgets annexe Parking Chablais Parc

Michel BOUCHER : « *Pour le parking de Chablais Parc, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Nous avons l'unanimité. Je vous remercie. Nous pouvons aller chercher Monsieur le Maire.* »

Ndlr : retour de Monsieur le Maire

Michel BOUCHER : « *Nous avons eu cinq abstentions sur le budget principal.* »

FIN/AG/578850-101.2019

03 JUN 2019

Transmission en Sous Préfecture le : 03 JUN 2019

Affichage ou notification le :

Réception du bordereau d'acquittement le :

Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 33

**DÉLIBÉRATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 Budgets principal et annexes**

Date de convocation : 16 Mai 2019
 Séance du 23 Mai 2019 à 19h

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LACHENAL, Adjointe aux Finances, dûment désigné par l'assemblée, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Christian DUPESSEY, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
* COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL voté par 28 voix pour, 0 contre, 5 abstentions (M. Gaconnet, Mme Mayca, M. Yesilyurt, M. Ritzenthaler et Mme Luho)						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	50 633 361,98	3 109 371,01	27 213 183,46	3 002 913,51	0,00	6 112 284,52
TOTAUX	50 633 361,98	60 726 367,26	27 213 183,46	25 615 893,56	77 846 545,44	83 232 889,81
Résultat de clôture Restes à réaliser		10 093 005,28		1 405 623,61		11 498 628,89
TOTAUX CUMULÉS		10 093 005,28	8 141 666,85	4 831 236,00	8 141 666,85	4 831 236,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS		10 093 005,28	8 141 666,85	6 236 859,61	8 141 666,85	16 329 864,89
			1 904 807,24			8 188 198,04

* COMPTE ANNEXE POUR L'AERODROME voté par 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention						
LIBELLÉ	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	40 398,00	62 129,54	46 079,90	20 288,15	86 477,90	82 397,69
TOTAUX	40 398,00	47 073,13	46 079,90	38 248,60	86 477,90	85 321,73
Résultat de clôture Restes à réaliser		109 202,67		58 516,75		167 719,42
TOTAUX CUMULÉS		68 804,67		12 436,85		81 241,52
RÉSULTATS DÉFINITIFS		68 804,67		12 436,85		81 241,52
		68 804,67		12 436,85		81 241,52

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents

* COMPTE ANNEXE POUR LE PARKING CHABLAIS / PARC

vote par 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention

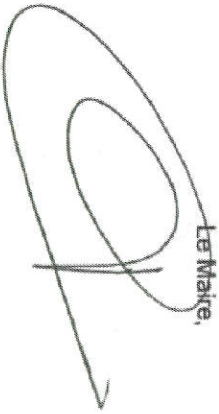
Résultats reportés		88 312,97		81 082,92		169 395,89
Opérations de l'exercice	225 452,09	220 000,00	198 036,62	197 922,07	423 488,71	417 922,07
TOTAUX	225 452,09	308 312,97	198 036,62	279 004,99	423 488,71	587 317,96
Résultat de clôture		82 860,88		80 968,37		163 829,25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		82 860,88		80 968,37		163 829,25
RÉSULTATS DÉFINITIFS		82 860,88		80 968,37		163 829,25

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au registre des délibérations : M. BOUCHER, M. MINCHELLA, Mme CUNY, M. AEBISCHER, Mme ZAGHOVANE, Mme SAILLET, Mme BOUCHÉ, M. SAGE-VALLIER, Mme ALI AHMAD, Mme DENOS, Mme MELINE, Mme FRADET (procuration à Mme LACHENAL), M. BILAVARN, Mme NKOU, M. FOURNIER, Mme AUGUSTIN, M. NAVILLE, Mme UCAR, M. MENARD DURAND (procuration à Mme DEROME), M. YESILYURT, M. GACONNET, M. BENOIST, Mme MAYCA, Mme LUHO, M. RITZENTHALER, M. RIGAUD, M. BURGINARD, M. BEAUCHOT, M. LOUAR, Mme FOURNIER, Mme DEROME, Mme LOUNIS, Mme LACHENAL.


Le Maire,

Pour expédition conforme,
Le Président,


Dominique LACHENAL
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous pouvons donc poursuivre avec les autres points de l'ordre du jour. Nous allons affecter le résultat 2018. Nous restons bien sûr dans les procédures budgétaires* ».

3) Affectation du résultat 2018 – Budget principal

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « *Si vous permettez, Monsieur le Maire, je vais lire la délibération.* »

Conformément à l'Instruction budgétaire M 14, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (prélèvement), ne donne pas lieu à réalisation budgétaire. Cette situation génère un déficit de la section d'investissement, comblé par l'excédent de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2018 tel qu'il apparaît au compte administratif est le suivant :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	57.616.996,25 €	25.615.893,56 €
Dépenses	50.633.361,98 €	27.213.183,46 €
Résultat de clôture 2017	3.109.371,01 €	3.002.913,51 €
	-----	-----
	+ 10.093.005,28 €	+ 1.405.623,61 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 présentent un solde négatif de 3.310.430,85 €.

L'excédent de fonctionnement étant de 10.093.005,28 €, il est proposé d'affecter 5.648.949 € à l'investissement. Cette somme permet de couvrir le besoin de financement correspondant au solde négatif des restes à réaliser (3.310.430,85€), diminué de l'excédent de financement de la section d'investissement (1.405.623,61 €), soit un total de 1.904.807,24 €.

Le solde de fonctionnement de 4.444.056,28 € (10.093.005,28 € - 5.648.949 €) sera repris au budget supplémentaire, au compte 002 / 01 de la section de fonctionnement.

Le solde d'investissement de 1.405.623,61 € sera repris au budget supplémentaire, au compte 001 / 01 de la section d'investissement.

Monsieur le Maire : « *Merci. Avez-vous des commentaires concernant cette affectation de résultat qui illustre parfaitement la courte intervention que j'ai faite tout à l'heure sur la capacité à investir. Il y a en effet une bonne gestion du fonctionnement et une capacité à investir. Nous dégageons effectivement des moyens pour l'investissement. Si nous ne pouvions pas, si nous n'avions pas d'affectation de résultat, nous serions bien embêtés. Cette affectation de résultat est conséquente. Vous n'avez pas de commentaires ? Y a-t-il des votes contre ? Avez-vous des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

CONSTATE l'excédent de fonctionnement ;

APPROUVE les écritures budgétaires et comptables mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons au budget supplémentaire, avec le Budget annexe Aéroport.* »

4) Budget supplémentaire 2019 - Budget annexe Aéroport

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « Comme évoqué tout à l'heure lorsque nous avons présenté les comptes administratifs, les excédents nous permettent d'alimenter le budget supplémentaire qui est ici nécessaire. En effet, des travaux seront entamés sur cet aéroport. Nous vous en avons parlé à plusieurs reprises mais ils commencent. En intégrant les résultats du CA 2018, donc l'excédent de fonctionnement 2018, ce budget supplémentaire permet de mener les travaux prévus.

Si nous commençons par la section de fonctionnement, ou d'exploitation comme on dit – ce sont les pages 12 et 13 de votre document officiel -, vous constatez que nous avons en recettes la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018, pour un montant de 68 805 euros. Avec cela, nous devons faire face à des dépenses, dont les charges à caractère général, pour 13 805 euros. Ces charges à caractère général comprennent les taxes foncières qui sont toujours assez élevées, d'un montant de 5 805 euros, mais vous avez aussi des sommes prévues pour des études et honoraires. C'est pour le cas où il y aurait d'éventuelles surprises, voire des études complémentaires à réaliser ou des honoraires complémentaires à verser, pendant le déroulement des travaux. Vous avez enfin le virement à la section d'investissement pour 55 000 euros, soit un total de dépenses de 68 805 euros.

En section d'investissement, si nous commençons par les recettes, nous avons les écritures liées à la procédure du transfert du droit à déduction de TVA pour 12 000 euros. Nous avons aussi le virement de la section de fonctionnement, que nous venons d'évoquer, pour 55 000 euros, ainsi que les opérations patrimoniales que nous avons à la fois en recettes et en dépenses, pour 12 000 euros. Nous avons enfin la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 pour 12 437 euros, soit un total de 91 437 euros.

Pour faire face aux dépenses, notamment aux travaux fortement attendus, nous avons 59 637 euros. Nous avons le remboursement de l'avance de la Ville pour 19 800 euros et les opérations patrimoniales déjà évoquées, soit un budget équilibré à 91 437 euros. Ce budget est vraiment lié à ces travaux importants attendus sur le bassin de rétention. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Vous n'avez pas de questions particulières ? Pas d'interventions ? La délibération est-elle suffisamment claire ? Monsieur BENOIST. »

Jean-Pierre BENOIST : « Ce n'est pas moi. C'est Madame MAYCA. »

Pascale MAYCA : « Nous n'avons pas échangé les micros. »

Monsieur le Maire : « C'est donc Madame MAYCA. »

Jean-Pierre BENOIST : « Et si vous aviez changé les places ? »

Monsieur le Maire : « C'est peut-être vous qui avez changé, mais cela n'a pas changé sur mon écran. »

Michel BOUCHER : « Nous n'avons pas besoin d'imiter l'opposition ! »

Monsieur le Maire : « Elle sait bien faire toute seule ! »

Pascale MAYCA : « Au moins, elle est franche et cela se fait en direct. Ce n'est pas fait en dessous. Concernant le BS, nous voudrions savoir pourquoi il intervient si tôt. Pourquoi, tout d'un coup, sommes-nous obligés de faire un BS sur l'Aéroport, alors que d'habitude nous le faisons plus tard ? »

Dominique LACHENAL : « Il arrive que nous passions des budgets supplémentaires tôt dans l'année. Ce n'est pas arrivé l'année dernière, mais l'année précédente - je ne pense pas me tromper, je parle sous le contrôle de la Direction Générale -, pour Chablais Parc. Nous avons ici la nécessité de le faire, parce que les travaux doivent débiter. Vous avez vu le compte administratif tout à l'heure. Si vous vous souvenez, il est nécessaire de reprendre les excédents pour pouvoir financer une partie des travaux. »

Monsieur le Maire : « Monsieur BOUCHER, nous passons aux travaux. »

Michel BOUCHER : « Ce sont des travaux liés aux inondations récurrentes sur l'aéroport. Ils démarrent maintenant, il est donc nécessaire d'en prévoir le financement. Il est beaucoup plus simple de faire un budget supplémentaire pour l'Aéroport pour une seule action que de faire un budget supplémentaire pour l'ensemble de la Ville, sur le budget global. C'est pour cela que nous sommes sans doute un peu plus en avance que d'habitude. C'est aussi une nécessité pour pouvoir commencer les travaux. »

Monsieur le Maire : « *Merci. Je vous propose de passer au vote de ce budget supplémentaire. Voulez-vous lire la délibération ?* »

Dominique LACHENAL : « *Si vous me le permettez, Monsieur le Maire.* »

Monsieur le Maire : « *Y a-t-il des votes contre ? Avez-vous des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- appelé à délibérer sur le budget supplémentaire 2019 – Budget annexe Aéroport,
- après s'être fait présenter ledit budget supplémentaire dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	68.804,67 €	68.804,67 €
Section d'investissement	91.436,85 €	91.436,85 €

APPROUVE le budget supplémentaire 2019 – Budget annexe Aéroport.

Monsieur le Maire : « *Merci.* »

Dominique LACHENAL : « *Je garde la parole.* »

Monsieur le Maire : « *Madame LACHENAL, je crois que vous en avez terminé avec l'argent, mais pas avec les ressources humaines, puisque votre délégation est double. Je vous laisse donc la parole pour le tableau des emplois.* »

RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION

Ressources Humaines

5) Tableau des emplois – Modification / Création d'emplois et modification d'un emploi

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « *Dans une mairie, les ressources ne sont pas seulement financières, elles sont aussi humaines. Merci à l'ensemble des personnels pour tout le travail qu'ils font au quotidien.*

Nous revenons fréquemment auprès de vous pour la mise à jour du tableau des emplois, avec des modifications ou créations d'emplois. Vous avez ici une délibération qui va concerner à la fois des créations et des modifications de postes. Nous répondons ici aux besoins des services qui nécessitent les modifications que je vais vous présenter maintenant.»

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu le tableau des emplois du 1^{er} juillet 2018 modifié,

Considérant que les besoins des services nécessitent de procéder aux modifications ci-dessous,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer les emplois suivants :

> emplois permanents :

- 1 responsable des emplois et des compétences - grade relevant du cadre d'emplois des attachés, catégorie A - à temps complet, pour le service des Ressources Humaines (*« Nous sommes ici sur la modernisation de l'organisation du service des Ressources Humaines. Dans une Mairie comme la nôtre, avec un personnel important, en fonction de la pyramide des âges, en fonction de l'évolution des compétences demandées à l'ensemble de nos agents, nous avons besoin d'une personne qui assure un suivi régulier des emplois et des compétences. C'est une réponse aux besoins. L'objectif est d'assurer la mobilité et l'évolution de nos personnels au sein de notre Mairie. Vous savez aussi que nous avons des pyramides des âges qui nécessitent une gestion au plus près de nos catégories de personnels. Voici pour ce poste de responsable »*),

- 1 gestionnaire occupation du domaine public (50%) et vagemestre (50%) - grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C - à temps complet, pour les services Tranquillité Publique et Économie.

- de modifier l'emploi suivant :

- conseiller de prévention des risques : en étendant ce poste (initialement ouvert au cadre d'emplois des attachés) au cadre d'emplois des ingénieurs, catégorie A, à temps complet, pour le service Prévention des Risques
Pour ce poste, il convient de préciser les éléments suivants :

. l'emploi de conseiller de prévention des risques pourra être, le cas échéant, pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée, sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

. les fonctions porteront sur les domaines d'intervention suivants : santé-sécurité au travail, sécurité civile et sécurité incendie (*« donc des fonctions assez larges »*),

. l'agent devra justifier d'une formation de niveau 6 minimum (bac+3),

. l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché territorial ou à celui d'ingénieur territorial et percevra le régime indemnitaire correspondant à ces grades,

- d'approuver le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 1er juin 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel seront inscrits au budget 2019.

Monsieur le Maire : *« Merci. Monsieur GACONNET. »*

Maxime GACONNET : *« Merci. La masse salariale est sans cesse en évolution. Nous dépassons les 60 %, malgré la mutualisation et malgré toutes les politiques mises en place ces dernières années concernant la mutualisation. Quand nous avons commencé à préparer ce conseil, nous partions du principe de voter contre cette création de postes. Finalement, notre position a changé hier, parce que nous allons même vous demander de retirer cette délibération. En effet, hier le 22 mai, est parue sur le site de la gestion territoriale l'annonce numéro O-07419050819 qui déclare que le premier poste de « responsable des emplois et des compétences » est vacant. Ceci est fait en toute illégalité. Nous manquons de respect au conseil municipal puisque, finalement, vous outrepassiez les droits de ce conseil en anticipant le recrutement sur un poste aujourd'hui déclaré vacant alors même que nous ne l'avons pas encore créé. Je ne veux pas être trop procédurier ce soir, mais je pense que je le serai sur ce point. Je sais que cela vous fait rire. »*

Monsieur le Maire : *« Cela ne nous fait pas rire, et cela ne fait surtout pas rire les personnels ! »*

Maxime GACONNET : *« Probablement, mais il ne faut pas oublier que nous sommes ici dans une assemblée. Nous sommes élus. Nous devons voter des délibérations. Si tout ce que nous votons est déjà anticipé depuis trois, quatre jours ou une semaine, je ne vois pas à quoi nous servons. Pourquoi passons-nous deux ou trois heures à débattre alors que tout est déjà plié ? Je parle aussi pour vos propres conseillers, puisque nous n'avons pas, non plus, l'impression que leur voix compte pour vous. Je vous demande vraiment de retirer cette délibération. Je vous laisserai chercher l'article et le décret qui correspondent à cette illégalité, et je vous remerciais d'être un peu moins méprisant par rapport à cette assemblée. »*

Monsieur le Maire : *« Monsieur GACONNET, c'est le nouveau style de votre campagne électorale ? Après avoir dit que tout allait bien, que nous étions formidables et que vous feriez légèrement mieux, maintenant c'est la procédure systématique ? Je veux bien, cela vous regarde. Je vais vous dire très clairement qu'il est évident que quand nous avons besoin d'un poste, il y a un délai nécessaire et il y a ensuite une publication. Si jamais le conseil municipal avait voté contre, nous n'aurions bien évidemment pas recruté... »*

Pascale MAYCA : *« Nous retirons. »*

Monsieur le Maire : *«... tout simplement. C'est pour ne pas perdre de temps. »*

Dominique LACHENAL : *« Vous connaissez bien le problème du recrutement, Madame MAYCA ! »*

Monsieur le Maire : « Nous avons quelquefois besoin d'aller vite quand nous recrutons, parce que vous savez que recruter des personnels sur ce territoire, et notamment des fonctionnaires territoriaux, cela prend du temps. Nous connaissons le niveau des prix ici et c'est compliqué. Notre volonté est donc de simplifier et d'agir. Nous ne souhaitons pas manquer de respect à ce conseil municipal - je trouve d'ailleurs que les propos que vous avez eus concernant l'équipe majoritaire sont un peu limite -, je veux vous dire simplement que nous publions les offres pour que cela aille plus vite. La procédure est lancée. Si jamais le conseil avait voté contre, la procédure s'arrêterait. Nous n'avons pas encore reçu de candidature et personne n'est engagé. Vous pourriez nous faire des reproches, et vous auriez raison, si nous avions déjà recruté la personne. Nous aurions alors été au-delà de nos droits. Nous aurions été en faute, mais ce n'est pas du tout la situation ici. Nous lançons le recrutement. Je vous assure que quand nous avons besoin d'un responsable des emplois et des compétences parce que le travail au sein des ressources humaines est difficile et compliqué, nous agissons vite. Quand nous avons besoin d'un gestionnaire du domaine public et que nous voulons aussi renforcer l'action de la tranquillité publique, nous avons besoin d'aller vite. J'aurai par ailleurs l'occasion d'y revenir. Quand nous voulons aussi remplacer quelqu'un à la prévention des risques - ce n'est pas rien la prévention des risques -, nous avons besoin d'aller vite.

Nous avons tout simplement anticipé au niveau de la demande. Si cela vous gêne, vous ferez un recours. Cela ira dans votre sens, et les personnels d'Annemasse seront très heureux d'apprendre que l'opposition fait un recours pour s'opposer à la création de postes qu'ils jugent absolument indispensables. Ils travaillent tous les jours, ils sont là en permanence, et il y a besoin de personnel pour faire le travail. Je ne retirerai donc pas cette délibération. Je vous laisse le soin de voter comme vous l'entendez, et vous voterez sans doute contre. Encore une fois, si vous voulez faire un recours, vous ferez un recours, mais nous l'expliquerons aussi aux personnels et vous assumerez vos responsabilités comme j'assume les miennes. Et nous gagnerons le recours. »

Maxime GACONNET : « Aller vite ne veut pas dire s'asseoir sur la loi. »

Monsieur le Maire : « Mais je ne m'assois pas sur la loi ! »

Maxime GACONNET : « Si, c'est la loi ! Je suis désolé, Monsieur DUPESSEY, si cela vous dérange, cela s'appelle la loi. »

Pascale MAYCA : « Vous n'avez pas le droit de lancer une annonce avant que ce soit passé et voté en conseil municipal. »

Maxime GACONNET : « Vous prenez le risque de faire capoter une délibération pour une journée. Vous rendez-vous compte de la situation dans laquelle vous nous mettez ? C'est surtout ce côté méprisant qui est agaçant. »

Monsieur le Maire : « Monsieur GACONNET, s'il vous plaît, vous nous accusez alors que nous mettons aux voix une délibération pour recruter des gens dont nous avons besoin, dont les services ont besoin et dont la population a besoin. Vous nous mettez en cause en disant que nous avons publié une offre par anticipation. Encore une fois, si nous avons recruté, nous serions en faute. Mais nous avons simplement publié l'offre. Si la majorité de ce conseil vote contre, nous retirerons la publication. Il n'y a pas de problème. Par contre, si le vote est positif, nous aurons gagné du temps pour un recrutement. Encore une fois, si vous voulez voter contre, vous pouvez le faire. C'est votre droit le plus strict. Si vous voulez faire un recours, c'est aussi votre droit le plus strict. Chacun jugera, et en particulier les personnels, mais nous assumerons les responsabilités des uns et des autres. Je vous en prie. »

Dominique LACHENAL : « Je voulais ajouter un élément. La loi doit être respectée. C'est systématiquement fait à la Ville d'Annemasse - contrairement aux insinuations que vous avez déjà pu faire dans d'autres conseils, Monsieur GACONNET - notamment concernant les Ressources Humaines. Je vois que votre vrai visage ressort aujourd'hui puisque vous réitérez le fait que nous nous asseyons sur la loi. J'ajouterai qu'il y a l'esprit de la loi et la lettre. Je vous invite à réfléchir aussi à l'esprit de chacune des lois qui existent, celle-ci comme les autres. »

Monsieur le Maire : « Monsieur AEBISCHER. »

Christian AEBISCHER : « Monsieur GACONNET, je suis désolé, mais vous dites un peu n'importe quoi ce soir. Je pense en particulier à votre première intervention. Je n'ai pas voulu intervenir à ce moment-là, mais vous nous avez accusés de je ne sais quoi, pour l'ordre de vote des budgets. Nous avons fait les choses dans l'ordre, il n'y avait pas besoin d'intervenir. Vous pouvez continuer à faire durer ce conseil, mais ce n'est pas très intéressant. »

Monsieur le Maire : « Vous avez une dernière intervention, Monsieur GACONNET ? Parce que je ne voudrais pas vous couper la parole et avoir un recours ! »

Maxime GACONNET : « Nous ne prendrons pas part au vote. »

Monsieur le Maire : « Vous ne prendrez pas part au vote. Je l'enregistre, bien évidemment. Qui ne prend pas part au vote ? Combien de personnes ne prennent pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je demande très clairement les votes pour. Merci. Nous avons donc l'ensemble de la majorité ainsi que Monsieur BENOIST et Monsieur RIGAUD. Merci Monsieur RIGAUD. »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Ritzenthaler et Mme Luho qui s'abstiennent, et de M. Gaconnet, Mme Mayca et M. Yesilyurt qui ne prennent pas part au vote,

DECIDE de créer les emplois mentionnés ci-dessus ;

DECIDE de modifier l'emploi mentionné ci-dessus ;

APPROUVE le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 1er juin 2019.

Monsieur le Maire : « Je vous propose de passer à la délibération suivante qui concerne la médecine préventive. Madame LACHENAL. »

6) Médecine préventive – Approbation de conventions d'adhésion au service du pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « Je ne doute pas que l'ensemble du conseil va nous suivre, puisque nous devons justement ici remplir nos obligations légales. »

La surveillance médicale du personnel de la Ville d'Annemasse était assurée depuis 2013 par l'association Santé au Travail du Genevois.

La dernière convention conclue avec cette association suite à la délibération du conseil municipal du 05 avril 2018 ayant pris fin prématurément d'un commun accord, la Ville d'Annemasse est dépourvue de tout service de médecine préventive depuis le 1er avril 2019.

Or, en application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette obligation peut être remplie en adhérant notamment à un service de cette nature porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie dispose d'un service de santé au travail auquel la Ville d'Annemasse pourrait adhérer. Toutefois, cet établissement ne sera en capacité d'assurer la pleine et entière surveillance des agents de la Ville qu'à compter du 1er septembre 2019.

Dans l'intervalle, le Centre de Gestion est en mesure de fournir une partie des prestations. C'est pourquoi, il propose à la Ville d'Annemasse d'adhérer à son service du pôle santé au travail par la conclusion de deux conventions :

- une première convention, transitoire, allant du 1er juin au 31 août 2019, portant sur des prestations centrées sur :
 - ° le suivi médical des agents dont la situation de santé présente une particulière complexité et un suivi permanent,
 - ° le suivi médical des agents dans le cadre des procédures pendantes devant le comité médical et la commission de réforme,
 - ° l'appui à la collectivité en cas de survenance d'événements exceptionnels ou de situations d'urgence requérant son intervention. intervention (« Ce serait la première convention et elle serait temporaire et limitée dans le temps. »).
- une seconde convention, allant du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2022, dite « convention intégrée » car incluant la totalité des missions de santé, d'hygiène et de sécurité, à savoir :
 - ° la médecine préventive,
 - ° un psychologue du travail,
 - ° la prévention des risques professionnels (conseil et aide à la mise en place de mesures destinées à préserver l'intégrité physique et, plus, généralement, la santé des agents) avec notamment, l'intervention d'un ACFI (agent chargé d'une fonction d'inspection).

Ceci exposé,

Afin que la Ville d'Annemasse puisse remplir son obligation légale de disposer d'un service de médecine préventive au profit de ses agents,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention transitoire d'adhésion et de la convention intégrée d'adhésion au service à pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions qui prendront effet pour une durée allant :
 - du 1er juin au 31 août 2019 pour la convention transitoire d'adhésion,
 - du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2022 pour la convention intégrée.

Les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés.

Dominique LACHENAL : « Je voudrais quand même ajouter un petit mot, si vous me le permettez Monsieur le Maire. Nous avons dû cesser notre collaboration avec l'association Santé au Travail du Genevois, mais je tenais quand même à souligner l'engagement du Docteur LEVAÏN qui a œuvré au sein de cet organisme pendant de nombreuses années. Il a assuré à nos côtés un travail exemplaire et extrêmement important auprès de l'ensemble de nos agents. Il a su être à l'écoute pour nos interventions et nos actions collectives de prévention, comme pour les actions individuelles et le suivi des agents. Je tenais à souligner l'engagement de ce docteur qui est parti pour d'autres fonctions. »

Monsieur le Maire : « Merci. Je crois que le conseil peut s'associer à cette intervention. Y a-t-il des questions ? Madame MAYCA. »

Pascale MAYCA : « J'aurais une question concernant le lieu de transfert de la médecine, puisqu'apparemment cela se situe à Seynod. Cela veut-il dire que les agents devront se rendre à Seynod ? Est-ce la médecine du travail qui viendra sur place ? Comment cela va-t-il s'organiser ? »

Dominique LACHENAL : « Je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder la convention. Elle est assez détaillée. Il est prévu d'installer un espace de prévention sur la ville d'Annemasse pour permettre aux médecins concernés de rencontrer les agents sur la ville. »

Monsieur le Maire : « Pour justifier cette installation, il faut ajouter que nous fonctionnions jusqu'alors en dehors du Centre de Gestion, avec nos propres services Ressources Humaines. Mais l'Agglo et toutes les autres communes de l'agglo font appel au Centre de Gestion pour une partie de la gestion des Ressources Humaines. Elles sont déjà en lien avec le Pôle Santé. Du fait du nombre de fonctionnaires territoriaux en place, cela justifie une présence sur cette agglomération. »

Pascale MAYCA : « Un financement est prévu pour l'installation de ce pôle. Comment cela va-t-il s'organiser exactement ? »

Dominique LACHENAL : « C'est encore trop tôt pour le dire. »

Pascale MAYCA : « Cela sera-t-il partagé avec l'Agglo si d'autres agents en ont également besoin ? Pouvons-nous avoir davantage d'informations pour ne pas voter au hasard ? »

Dominique LACHENAL : « Aujourd'hui, c'est encore trop tôt. Il faut d'abord que nous signions la convention, parce que si nous n'avons pas l'accord du conseil municipal, nous ne pouvons pas signer la convention. Quand nous aurons signé la convention, nous pourrions mettre en œuvre les dispositions de la convention. Au vu de ce que vient d'expliquer Monsieur le Maire et des besoins qui peuvent exister sur l'agglomération, nous pourrions peut-être aboutir à un service un peu plus important. Mais c'est vrai que nous avons à répondre rapidement à cette demande pour nos propres agents. »

Monsieur le Maire : « Le Centre de Gestion ne fonctionne pas avec des subventions des collectivités. Il fonctionne avec un tarif d'adhésion au niveau des collectivités. Nous verrons donc comment cela se passera. »

Dominique LACHENAL : « Si vous me le permettez Monsieur le Maire, je peux peut-être ajouter, pour rassurer Madame MAYCA, que nous avons déjà une convention - je n'ai pas les chiffres en tête, je ne peux pas vous donner le détail -, mais nous avons une convention d'un montant x avec la Santé du Genevois. La convention que nous allons signer avec le Centre de Gestion a un coût inférieur, qui nous permet de faire face aux dépenses afférentes à l'installation d'un centre d'accueil des agents et des médecins. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes rassurée ? Pouvons-nous passer au vote ? »

Pascale MAYCA : « J'attendrai de connaître davantage la façon dont cela va se passer par la suite. »

Dominique LACHENAL : « Vous aurez les éléments au fur et à mesure. »

Pascale MAYCA : « Nous allons signer ici une convention, mais nous ne savons finalement pas du tout comment cela va s'organiser ensuite. »

Dominique LACHENAL : « Il faut d'abord que la convention soit approuvée par le conseil. »

Pascale MAYCA : « Oui, mais nous n'avons pas le projet complet. J'aurais bien aimé avoir le projet complet, et pas simplement la signature de la convention avec le Centre de Médecine du Travail situé à Seynod. »

Dominique LACHENAL : « La convention a de nombreux articles. »

Pascale MAYCA : « Ensuite, cela implique toute une organisation et j'aurais souhaité avoir des informations à ce propos. »

Dominique LACHENAL : « La convention a de nombreux articles. Il y a des modalités financières incluses. Je vous invite à les regarder. Ensuite, après le vote dont j'espère qu'il sera positif de la part du conseil - ce serait en tout cas nécessaire pour la santé des agents -, nous aurons à mettre en œuvre les modalités complémentaires. »

Monsieur le Maire : « Vous savez bien que ce conseil vote le moindre euro dépensé. S'il y avait une dépense particulière, vous pourriez à ce moment-là voter contre ou voter pour. Nous avons tous les éléments. Nous allons en rester là. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention transitoire d'adhésion et de la convention intégrée d'adhésion au service du pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie ;

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions qui prendront effet pour une durée allant :

- du 1er juin au 31 août 2019 pour la convention transitoire d'adhésion,
- du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2022 pour la convention intégrée.

Monsieur le Maire : « Merci. »

Dominique LACHENAL : « Merci pour les agents. »

Monsieur le Maire : « Madame LACHENAL, merci pour la présentation de ces délibérations. Vous avez parfaitement respecté l'ordre et la loi, j'en suis certain. Merci. »

Dominique LACHENAL : « Pour une juriste, c'est plutôt normal ! »

Monsieur le Maire : « Monsieur BOUCHER, nous passons à l'aménagement et au développement urbain, et plus précisément à la Cellule Grands Projets avec le Pôle d'Échanges Multimodal. Nous avons la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Agglo pour les espaces publics extérieurs de la gare. »

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN**Cellule Grands Projets****7) Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Annemasse-Les Voirons Agglomération pour l'aménagement des espaces publics extérieurs de la gare d'Annemasse – Nouvelle convention qui se substitue aux accords précédemment conclus****Rapporteur : Michel BOUCHER**

Michel BOUCHER : « Monsieur le Maire, je n'ai pas pour habitude de lire in extenso les délibérations quand je les présente. Je ne sais pas comment je fais ce soir, puisqu'il y a « frictions » dehors et dedans. Je vais donc essayer de rester proche de la délibération pour ne pas être pris en faute.

Vous savez tous que nous aménageons un Pôle d'Échanges Multimodal dans le cadre de la construction de l'infrastructure CEVA et de l'arrivée du Léman Express. Ce Pôle d'Échanges Multimodal concerne Annemasse Agglomération au titre de sa compétence, ainsi que plusieurs communes, puisque ce sont sur ces communes que sont réalisés les aménagements de part et d'autre de la gare. C'est pour cela que nous parlons de parvis sud et de parvis nord. Je vous rappelle que nous ne sommes pas propriétaires. Mais les limites de la commune d'Annemasse dépassent les voies ferrées, et la sortie du parvis nord est annemassienne, en termes de territoire. Les deux côtés de la gare sont donc annemassiens au niveau des aménagements. C'est pour cela qu'il y a une disposition particulière que j'essaierai de vous expliquer, au niveau du parvis nord. »

La réalisation de l'infrastructure CEVA et la mise en place du RER franco-valdo-genevois en 2019 nécessitant l'amélioration de l'offre de services aux voyageurs en gare d'Annemasse, l'ensemble des partenaires concernés ont décidé de s'engager dans la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal.

Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand, dans le cadre de leurs compétences, ont souhaité aménager les espaces publics extérieurs qui leur incombaient dans le secteur de la gare d'Annemasse.

La réalisation de ces espaces publics extérieurs nécessite des études communes et l'exécution concomitante de travaux sur une même emprise pour la conception et la construction des différents ouvrages et équipements relevant de la compétence de chacune des collectivités.

Dans ce contexte, au vu de l'interaction importante des objets incombant à Annemasse Agglo et aux communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand, il a été convenu d'un commun accord de réaliser les études puis les travaux correspondants dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conformément à l'article L2422-12 du Code de la commande publique, afin d'assurer la cohérence urbaine, paysagère et technique du projet d'espace public.

La convention initiale approuvée par délibération du 27 septembre 2012 et modifiée par délibération du 10 octobre 2013 et du 19 février 2015 portait uniquement sur les études préalables nécessaires à la réalisation du projet et la réalisation du parvis sud de la gare. « *Ce que je vous propose ce soir concerne les deux parvis. Cela a été évidemment affiné après les études puisque vous savez que nous avons commencé les travaux. Nous sommes en phase de réalisation.* »

Compte tenu de l'avancée des études, les parties souhaitent contracter une nouvelle convention portant sur le financement de l'ensemble du pôle d'échanges (parvis nord et sud), des études jusqu'à la livraison des espaces.

L'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation des espaces publics extérieurs (parvis nord et sud) est estimée à :

Total	Dont part Annemasse Agglo	Dont part Annemasse	Dont part Ville-la-Grand
6 108 519 € HT	1 321 424 € HT	3 665 733 € HT	1 121 362 € HT

« *La commune d'Ambilly n'est pas concernée.* »

La répartition des coûts d'aménagement des espaces publics du pôle d'échanges est le résultat de l'application des compétences de chaque partenaire. Ils correspondent aux dépenses à la charge de la commune avant déduction des subventions escomptées.

« *Vous avez vu, dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage, que nous aurons des subventions importantes venant à la fois du Département et de la Confédération Helvétique. Je vais essayer de vous expliquer.* »

Concernant le parvis nord, nous avons négocié, nous, Annemassiens, le fait qu'il n'aurait pas été totalement juste que la commune d'Annemasse participe financièrement toute seule à l'aménagement de ce parvis. Je ne dis pas qu'aucun Annemassien ne passe de l'autre côté des voies, mais il concerne plus largement trois communes : Ambilly, Ville-la-Grand et Annemasse, et plus largement l'Agglomération. Nous avons obtenu que ce financement pour le parvis nord et la rue de la Fraternité se fasse en quatre quarts, avec un quart pour Ambilly, un quart pour Ville-la-Grand, un quart pour Annemasse, et un quart pour Annemasse Agglo. »

DISPOSITIONS PARTICULIERES LIEES AU FOND DE CONCOURS DU PARVIS NORD

Considérant la localisation des aménagements au croisement des limites communales d'Annemasse/Ambilly/Ville-la-Grand et le futur rôle de la gare d'Annemasse dans le réseau de transports en commun, les communes d'Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand et Annemasse Agglo souhaitent financer à part égale les aménagements du parvis nord et de la rue de la Fraternité prolongée.

« Vous avez vu aussi dans la convention qu'il est écrit qui verse quoi et à qui »

Cette répartition financière sera réalisée par le biais d'un fond de concours. A ce titre, il est prévu qu'Annemasse Agglo verse 478 010 € HT à Annemasse (montant provisoire qui sera actualisé à la clôture de l'opération).

« Le versement final vient d'Annemasse Agglo pour Annemasse. Il est de 478 010 euros. Avez-vous lu comment se passe la répartition ? Ambilly verse 752 607 euros à Annemasse Agglo (451 717 euros pour le parvis nord et 300 890 euros pour la rue de la Fraternité qui est située sur Ambilly). Annemasse Agglo verse 478 010 euros à Annemasse, et Annemasse Agglo verse 227 726 euros à Ville-la-Grand, pour arriver aux quatre quarts. »

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec Annemasse-Les Voirons Agglomération pour la réalisation des espaces publics du pôle d'échanges multimodal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage qui se substitue aux accords précédemment conclus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en application du fond de concours lié à la réalisation des aménagements du parvis nord comme explicité dans la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage.

« Vous savez qu'il y a beaucoup de travaux, notamment sur le parvis sud. Les travaux de l'espace public du parvis avancent bien. À la fin de l'année, je pense qu'une très grande partie du parvis de l'espace public correspondant à l'esplanade François Mitterrand sera terminée. Le parking avance bien aussi, mais il n'est pas dans cette convention, puisque c'est la Ville seule qui construit, par l'intermédiaire de SAGS. Cela avance d'une manière satisfaisante. Vous avez aussi vu que l'hôtel avance. Les travaux sont importants. Il y a eu une visite récente des aménagements. Il n'y avait pas d'élus, mais uniquement des personnes volontaires et des résidents intéressés des trois communes. Cette visite a été très appréciée. »

Monsieur le Maire : *« J'ajoute qu'il y en aura d'autres qui seront annoncées et ouvertes au public. C'est très spectaculaire. Ce matin, j'ai fait une courte visite de l'ensemble pour résoudre quelques petits problèmes et c'est quelque chose qui avance à un rythme assez exceptionnel. J'ai eu la chance de monter au niveau du parking, avec une vue sur l'ensemble de l'esplanade. Nous voyons par exemple la gare. Nous n'en avons pas parlé, la gare n'est pas à nous. C'est Gares & Connexions qui construit et qui avance aussi de manière importante. Nous voyons la forme qu'elle aura. Quant au parking, sa réalisation est techniquement assez remarquable, notamment avec des endroits où il n'y a quasiment pas de poteaux. C'est un beau travail technique. Je crois que nous ne saluons pas assez souvent les entreprises. C'est un remarquable travail technique qui se fait sur cet ensemble. Comme l'a dit Monsieur BOUCHER, aujourd'hui les dates de travaux sont tenues. J'espère qu'il n'y aura pas d'incident, mais il n'y a pas de retard. Le timing est respecté.*

« Quand il y aura d'autres visites, je vous invite à y participer. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce dossier important qui, à l'évidence, transforme la ville ? Vous n'avez pas de questions ni de remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec Annemasse-Les Voirons Agglomération pour la réalisation des espaces publics du pôle d'échanges multimodal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage qui se substitue aux accords précédemment conclus ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en application du fond de concours lié à la réalisation des aménagements du parvis nord comme explicité dans la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire : *« Merci. Je salue le travail de tous ceux qui ont permis, notamment, d'arriver à ces accords de répartition. »*

Michel BOUCHER : *« C'est souvent pas simple. »*

Monsieur le Maire : *« Ce n'est pas simple. C'est même très compliqué. Le président d'Annemasse Agglo le confirme, Monsieur BOUCHER, ce n'est pas simple, mais nous y arrivons.*

Nous passons à un autre sujet, important également. Il s'agit de l'approbation du contrat global de bassin versant pour une gestion durable de l'eau. C'est un document assez fondamental, porté aussi par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il va nous permettre de demander des subventions dans le cadre de ce contrat global. Monsieur BURGNIARD suit particulièrement ces dossiers. Il est vice-président du SM3A. »

Environnement

8) Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Contrat Global de bassin versant pour une gestion durable de l'eau Juin 2019 – Juin 2022 / Approbation du contrat et demande de subvention pour les actions pour lesquelles la Ville d'Annemasse est maître d'ouvrage

Rapporteur : Robert BURGNIARD

Robert BURGNIARD : *« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet d'approuver ce contrat global, j'en dirai un mot après, et de demander une subvention pour des actions qui ciblent la Ville d'Annemasse, et dont la Ville d'Annemasse est maître d'ouvrage. Il y a trois pages. Je ne vais pas lire les trois pages. Nous lirons peut-être la troisième. »*

Monsieur le Maire : *« Il n'y aura pas de recours. Allez-y, Monsieur BURGNIARD ! »*

Robert BURGNIARD : *« De quoi s'agit-il ? C'est un contrat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. La France métropolitaine comporte six Agences de l'Eau basées sur les bassins hydrogéographiques. Il y a celui de la Loire qui comprend la Bretagne. Il y a la Garonne. Le plus important est celui de la Seine qui englobe la Normandie. Le deuxième bassin par l'importance économique, c'est Rhône-Méditerranée. Les Agences de l'Eau sont des agences de l'État. Quand on paye sa facture d'eau, on voit certaines lignes qui concernent l'Agence de l'Eau : « contre-valeur prélèvements » à la rubrique « Distribution de l'eau » et « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » à la rubrique « organismes publics ».*

Depuis les années 1960, il y avait une doctrine qui disait « L'eau paye l'eau » et « Chacun paye l'eau ». Cette eau est collectée par des Agences de Bassins qui cofinancent des actions menées par les collectivités et qui sont dans deux domaines. Elles sont dans ce que l'on appelle « le petit cycle de l'eau ». C'est ce que même Annemasse Agglo. Elle prélève de l'eau soit gravitaire, soit dans la nappe, elle la traite, elle l'envoie dans des tuyaux, et elle récupère les eaux usées qu'elle traite en station d'épuration avant de les rejeter dans le milieu. Ici, c'est l'Arve. C'est ce que nous appelons « le petit cycle de l'eau ».

« Le grand cycle de l'eau », c'est l'eau qui tombe, qui s'infiltre dans la terre et qui rejoint, à un moment, les rivières et la mer. C'est le grand cycle de l'eau, et c'est plutôt traité par les syndicats de rivières.

Les Agences de l'Eau collectent beaucoup d'argent. Cela a démarré en 2012, ce n'est pas le fait du gouvernement actuel. Il y a un problème de dette française, que vous connaissez tous. Le gouvernement a donc fait des ponctions sur les Agences de l'Eau. En effet, les Agences de l'eau sont coordonnés par un préfet de bassin (coordonnateur de bassin). C'est le bras armé du gouvernement. Il a dit « Vous avez des fonds de trésorerie », et il a donc ponctionné les Agences de l'Eau. Il l'a fait une fois, deux fois, puis cela a continué. Le gouvernement actuel a fait pareil, avec quelque chose qui s'est ajouté. J'en viens à la délibération, mais c'est important pour comprendre la démarche globale. Il s'est ajouté l'Agence Française de Biodiversité. Son financement ira aussi avec l'argent de l'Agence de l'Eau. Les Agences de l'Eau ont dit qu'elles ne pourraient plus mener à bien leurs actions. C'est la même chose pour l'ONCFS, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Nous allons aussi financer cela avec l'argent de nos factures d'eau. Il y a donc eu une levée de boucliers.

Il faut savoir qu'en parallèle, il existe un comité de bassin qui représente la société, les politiques et les associations. Le comité de bassin Rhône-Alpes-Méditerranée est présidé par Martial SADDIER, mais pour vous donner une idée, il a trois vice-présidents. L'un est agriculteur, l'autre est carrier, parce que les carrières ont un impact au niveau de la pollution de l'eau, et le troisième est un membre de la FRAPNA, de la FNE, la Fédération Nationale de l'Environnement. (Ndlr : France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (FNE AURA), anciennement FRAPNA Région, est la fédération d'associations de protection de la nature). Ces comités de bassin sont donc montés au créneau. Les prélèvements ont été moindres. Il n'empêche que les Agences de l'Eau se trouvent dans un système un peu contraint. Elles fonctionnaient au coup par coup. Une commune voulait refaire sa station d'épuration, elle avait besoin d'un cofinancement. Un syndicat de rivières avait besoin de travailler sur un seuil qui empêchait les poissons de remonter la rivière, on demandait à l'Agence... Elle a donc dit qu'elle souhaitait avoir un contrat global.

Les programmes de l'Agence de l'Eau portent sur six ans. Le premier contrat global porte sur trois ans, de 2019 à 2022. Elle a aussi dit vouloir les deux cycles de l'eau, ce qui ne s'est jamais fait. Nous sommes devant une première. D'ailleurs, le contrat qui sera signé le 28 juin sera le premier de tout Rhône-Méditerranée-Corse. Martial SADDIER a poussé pour que ce soit le premier. Je peux le dire, dans la foulée, il y aura dans la même soirée le deuxième en Savoie. Ce n'est pas partout en France, mais cela va certainement être déterminant. Je pense qu'il est important de dire que nous avons une vision globale de l'eau. Il a donc été demandé que l'ensemble du bassin de l'Arve dise : « Dans les trois ans, moi à Chamonix, moi à Taninges, voilà ce que je compte réaliser comme investissements, et voilà ce que je demande à l'Agence de l'Eau ». Il y a donc eu un dialogue.

Concernant Annemasse Agglo, Monsieur BOUVARD est allé au mois de janvier avec les services de Monsieur TOCANIER présenter les dossiers d'Annemasse Agglo pour ce qui concerne le petit cycle de l'eau. Le SM3A a présenté ses dossiers, en lien avec les communes. Si tout va bien, ce premier contrat sera signé le 28 juin et nous pourrions postuler pour un deuxième contrat. Il s'agissait de se dépêcher pour avoir le maximum de cofinancements possible sur les projets. Il faut savoir que l'Agence de l'Eau cofinance à hauteur de 20, 30 ou 40 %. Cela dépend des projets. C'est donc indispensable pour mener à bien certains projets.

Vous avez vu que le contrat global comprend 240 pages. Personne n'a dû le lire. L'autre fait 80 pages. Trois ou quatre documents accompagnaient cela. Il s'agit donc d'approuver ce contrat global. Deux actions concernent particulièrement Annemasse. Je me permets de lire les objectifs du programme de l'Agence de l'Eau, en deuxième page. Ils éclairent le contexte d'actions sur l'eau dont vous savez que c'est un sujet essentiel et qui le sera de plus en plus.

Quatre axes ont donc été retenus par le conseil d'administration Rhône-Méditerranée-Corse. Ils sont aussi calés sur des priorités du Ministère :

Il y a l'adaptation au changement climatique en amplifiant les efforts en matière d'économie d'eau, en réalisant des retenues ou des transferts dès lors qu'il s'agit de réduire les prélèvements dans les ressources déficitaires. Il s'agit aussi de rendre les milieux naturels aquatiques plus résilients et de rendre plus de fonctionnalités aux zones humides. C'est un sujet vraiment très important.

La biodiversité est le deuxième axe, après l'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'accompagner les actions pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques, prévues par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et le programme de mesures qui l'accompagne, et de contribuer à la reconquête de la biodiversité.

Le troisième axe touche le domaine de la santé-environnement. Il s'agit de la reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires. Ici, même avec la nappe du franco-genevois, nous avons quelques soucis, avec une pollution qui a 100 ans. Elle date d'un événement qui a 100 ans. C'est très important et cela concerne toutes les pollutions. D'une manière ou d'une autre, elle arrivera à un moment dans l'eau dont nous avons besoin. Il y a donc une reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires. Il y a la mise en conformité territorialisée des systèmes d'assainissement et des sites industriels.

Enfin, il y a la solidarité territoriale pour accompagner les collectivités qui en ont besoin pour promouvoir la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. C'est le cas avec le système en régie sur Annemasse Agglo. Il s'agit aussi de poursuivre un dispositif de rattrapage structurel sur l'alimentation en eau potable et les eaux usées et enfin, d'accompagner l'innovation face aux enjeux avec l'eau dans la ville. L'une des deux actions que nous présentons sur Annemasse porte sur ce sujet. C'est un sujet vraiment très éminent dans notre pays. »

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de l'Environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers.

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention.

Jusqu'alors, les collectivités déposaient des dossiers de subvention au cas par cas auprès de l'agence. Dans le cadre de son 11ème programme (2019-2024), l'agence de l'eau souhaite disposer d'une lisibilité à 3 ans sur les dossiers de chacune des collectivités du bassin Rhône Méditerranée Corse et obtenir des engagements de réalisation.

L'agence a donc demandé aux collectivités de constituer des contrats globaux sur 3 ans par bassin versant, par l'intermédiaire de relais locaux. C'est le SM3A qui a été désigné par l'agence pour piloter et coordonner la réalisation de ce contrat global à l'échelle du bassin versant de l'Arve, dans lequel se situe la Ville d'Annemasse.

La Ville a deux projets correspondant aux objectifs du 11ème programme et pouvant bénéficier de subventions. Ces deux projets ont donc été intégrés au contrat global Arve de l'agence de l'Eau.

Ceci exposé,

Vu les lois : 2014-58 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), 2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et 2016-1087 pour la Reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages (Biodiversité) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L211-7 relatif à la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et L213-12 relatif aux Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2016 – 2021, ses orientations fondamentales et son programme de mesure (PDM),

Vu le 11ème Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, adopté par son conseil d'administration en date du 29 octobre 2018, après avis conforme du comité de bassin Rhône-Méditerranée le 21 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-007 de Monsieur le Préfet coordinateur de bassin reconnaissant le périmètre d'intervention du SM3A en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) ;

Vu l'arrêté PREF/DCRL/BCLB-2017-0103 du 29 décembre 2017 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), structure animatrice du SAGE de l'Arve et autorité GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour ses membres ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve signé le 23/06/2018 et notamment les dispositions :

- « Quanti » : garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et les besoins en eau du milieu,
- « Quali » : Poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles,
- « NAP » : garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'alimentation en eau potable,
- « RIV » : Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés,
- « RISQ » : Réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques,
- « PLUV » : Enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux,
- « GOUV » poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques ;

Vu le Schéma des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie 2016-2022, adopté le 04/07/2016 par l'assemblée départementale de Haute-Savoie ;

Vu la délibération du SM3A n°D2019-02-011 en date du 14/03/19 relative au Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau – 2019-2022, approuvant ledit contrat et son engagement en qualité de structure porteuse du Contrat Global de Bassin versant de l'Arve et maître d'ouvrage d'opérations du « Grand Cycle » (cycle naturel) de l'eau ;

Vu le courrier du SM3A en date du 27/04/2018 informant les EPCI, communes et partenaires du SAGE de l'Arve de l'intention conjointe de contractualiser sur la période 2019-2021 sur des projets relevant du Grand Cycle et du Petit Cycle de l'eau ;

Vu les avis favorables des différentes instances de concertation du projet de Contrat Global de Bassin versant de l'Arve :

- ° Bureaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve en date du 09/01/2019 et 04/03/2019,
- ° Comité de pilotage du Contrat Global de bassin versant de l'Arve du 03/12/2018,
- ° Comité de pilotage du CTENS Alluvial de l'Arve du 14/02/2019,
- ° Plénière de l'assemblée du SM3A le 27/02/2019 ;

Considérant les champs d'interventions opérationnelles qui intéressent l'eau et les milieux aquatiques, dont les compétences demeurent partagées au terme des différentes réformes territoriales (Loi MAPTAM1 et NOTRe2) :

- les compétences et prérogatives de l'Etat ;
- les compétences des régions en matière, notamment, de biodiversité ;
- les compétences des départements en matière de solidarité territoriale, dans le domaine de la gestion de l'eau et de la gestion des espaces naturels sensibles ;
- les prérogatives de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- les compétences des EPCI en matière d'eau et d'assainissement ;
- les clauses de compétence générale des communes ;

Considérant les objectifs du 11ème programme de l'agence de l'eau, retenus par son conseil d'administration, conforté par les priorités du Ministre :

- L'adaptation au changement climatique :
 - Amplifier les efforts en matière d'économie d'eau, réaliser des retenues ou des transferts dès lors qu'il s'agit de réduire les prélèvements dans les ressources déficitaires,
 - Rendre les milieux naturels aquatiques (restauration physique) plus résilients et rendre leur fonctionnalité aux zones humides,
- La biodiversité, en particulier la préservation des services rendus par les écosystèmes :
 - Accompagner les actions pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques prévues par le SDAGE et le PDM,
 - En sus contribuer à la reconquête de la biodiversité,
- Le domaine de la santé-environnement :
 - La reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires,
 - Les mises en conformité territorialisées des systèmes d'assainissement et des sites industriels concernés,
- La solidarité territoriale pour accompagner les collectivités qui en ont besoin :
 - Promouvoir la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement,
 - Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel AEP EU,
 - Accompagner l'innovation face aux enjeux : ex : eau dans la ville ;

Considérant que le dispositif de « Contrat Global » de bassin versant de l'Arve à conclure avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse permet de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions triennal détaillé, des actions en faveur du Petit Cycle de l'eau, du Grand Cycle de l'eau, dont l'animation du SAGE de l'Arve, ainsi que la poursuite des opérations collectives en faveur de réduction des pollutions dispersées ;

Considérant que le SM3A, dont la reconnaissance de périmètre d'EPTB est fondé sur le périmètre du SAGE de l'Arve, est en capacité de mobiliser des moyens humains et financiers pour être le porteur opérationnel d'un « contrat global de bassin versant », de l'animer et de mettre en œuvre la majorité des actions relevant du Grand Cycle de l'eau ;

Considérant que la CLE du SAGE est l'instance en charge de la concertation et comité d'agrément du comité de bassin pour la validation du Contrat Global de bassin versant, s'assurant de la bonne prise en compte des priorités du SDAGE et de son PDM, et qu'il réponde aux objectifs spécifiques du SAGE de l'Arve, de son suivi et de son évaluation ;

Considérant le projet de Contrat Global de Bassin versant de l'Arve contractualisant avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse un programme triennal comportant :

- 51 projets identifiés pour constituer le volet « Grand Cycle de l'eau » du contrat global, conduits par 5 maîtres d'ouvrages pour un montant d'actions de 28.6 M € soutenues à hauteur de 7,9 M € d'aides (environ 28 % d'aides)
- 85 projets identifiés pour constituer le volet « Petit Cycle de l'eau » du contrat global, conduits par 31 maîtres d'ouvrages pour un montant d'actions de 68.8 M € soutenues à hauteur de 12,3 M € d'aides (~20 % d'aides), dont une avance de 4,9 M € (0.33 M € équivalent subvention) et un « bonus » « qui a été arraché par le président du comité de bassin » pour le financement ponctuel d'opérations a priori non éligibles pour des petites communes,

d'une enveloppe financière de subventions correspondant à 10 % du montant des subventions des opérations éligibles pour 38 projets potentiels accompagnés par une enveloppe financière de 1,82 M €

- Le programme Arve Pure 2022 et le soutien à l'animation des structures intercommunales et des prescripteurs en charge de l'animation locale à hauteur de 7 M € ;

« En deux mots, ce sera le 3ème « Arve Pure », « Arve Pure » numéro 3, acte 3. C'est au départ signé avec le syndicat du décolletage. Vous savez que, dans l'Arve, nous retrouvons beaucoup de composés métalliques, compte tenu de l'industrie du décolletage. Il y a donc tout un travail pour aider les entreprises et les usines à se mettre en conformité par rapport à leurs rejets aquatiques et accélérer une bonne qualité d'eau rendue au milieu. C'était donc un financement pour les entreprises pour les aider à modifier leurs machines ou leurs processus. Il y a eu un « Arve Pure 2 » qui est davantage axé sur le micropolluant, où nous avons agi auprès de garagistes et de fabricants de peinture. Nous avons ici un dernier « Arve Pure » qui se terminera en 2022. L'Agence de l'Eau a dit : « D'accord, nous vous accompagnons encore sur ce projet ». « Arve Pure » représente aussi des postes. Annemasse Agglo a un poste et demi consacré à cette action en direction des entreprises, et chaque collectivité, au long de la vallée, a un poste ou un demi-poste pour aider à ces actions. »

Considérant les montants des fiches-actions et des subventions qui pourront être ajustés jusqu'à la signature du présent contrat, ainsi qu'en fonction des confirmations d'engagement des autres partenaires financiers sur le programme ;

Considérant les actions PL2 « Etude hydrogéologique du secteur du Brouaz à Annemasse » et RI15 « Etude de faisabilité pour la remise à ciel ouvert de la Géline sur le secteur de l'Ecoquartier Château Rouge à Annemasse » pour lesquelles la Ville d'Annemasse est maître d'ouvrage pour un montant respectivement de 10 000 € HT et 22 000 € HT ;

Considérant le projet de Contrat Global et notamment le livret 1 « Engagement des partenaires »,

Il est proposé au conseil municipal de :

- prendre connaissance et approuver le projet de Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – juin 2022, tel que présenté ;
- s'engager à mettre en œuvre les actions PL2 et RI15 dont il a la maîtrise d'ouvrage pour un montant global de 32 000 € HT, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs, et à inscrire ces projets à chacune des étapes budgétaires ;
- d'approuver ses modalités de fonctionnement et notamment son livret 1 « engagement des partenaires » contenant le cadre des demandes de subvention par les maîtres d'ouvrage, et l'animation du dispositif assuré par le SM3A (« Le SM3A réunira les signataires, fera une assemblée par an et rendra compte globalement à l'Agence de l'Eau. ») ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au SM3A, structure animatrice du Contrat Global de bassin versant de l'Arve en vue de la rédaction de la version définitive du contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour la mise en œuvre de son opération auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des autres partenaires potentiels ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent, et notamment le Livret 1 « engagement des partenaires », ainsi que tout bilan annuel à transmettre à la structure animatrice en vue du suivi du présent contrat, qui sera présenté au comité d'agrément constitué par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

Monsieur le Maire : « Merci pour cette présentation Monsieur BURGNIARD. Une des grandes compétences de l'Agglo est l'eau. Dans ce projet, dans ce programme, il y a toute une série d'actions portées par le maître d'ouvrage Agglo. Nous ne votons ici que les actions portées par le maître d'ouvrage Ville d'Annemasse. C'est la raison pour laquelle il n'y a que 10 000 euros et 22 000 euros. Les actions importantes, notamment le centre d'Ocybelle et le traitement de l'azote en particulier, sont portées par l'Agglo. C'est pour dire qu'il n'y a pas seulement ces actions sur notre territoire. Bien d'autres actions sont portées dans ce contrat global. Avez-vous des remarques ou des questions ? Madame MAYCA. »

Pascale MAYCA : « J'ai une question concernant l'étude hydrogéologique du secteur du Brouaz. Pouvons-nous connaître la finalité de cette étude ? Quel est le but ? Qu'est-ce que cela doit nous faire découvrir ou nous apporter ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur BURGNIARD, et puis Monsieur BOUCHER. »

Robert BURGNIARD : « Monsieur BOUCHER aura beaucoup à dire sur ce sujet. Quand vous regardez la topographie, nous sommes vraiment en surplomb par rapport à l'Arve. C'est un endroit où l'eau affleure. Elle n'est pas très loin de la surface. Vous savez que la clinique privée a eu quelques problèmes lors de sa construction. Il y a pas mal d'eau. Il y a la pisciculture et il y avait des résurgences. Nous avons bâti à Ambilly et à Annemasse. L'eau qui circulait en sous-sol s'est diffusée et elle s'est un peu perdue. Il y a trois ans, Monsieur BOUCHER le précisera, la pisciculture avait un vrai problème parce qu'il fallait de l'eau fraîche pour les alevins. Elle n'en avait pas assez et pas de bonne qualité, alors qu'avant elle en avait. En fait, toutes les constructions sur le territoire ont perturbé le cheminement de toute l'eau située en dessous. Nous avons besoin d'en avoir la connaissance, d'autant que nous espérons que le parc du Brouaz aura une grande dimension et qu'il s'appuiera sur la thématique de l'eau, pour mieux connaître ce qui se passe sous nos pieds. »

Monsieur le Maire : « Monsieur BOUCHER, vous voulez ajouter quelque chose. »

Michel BOUCHER : « Je n'ai rien à ajouter. Monsieur BURGNIARD a tout dit. J'ai sollicité fortement cette étude parce que nous avons un lieu assez extraordinaire qui est la pisciculture. Il faut savoir la préserver. Cela signifie préserver son cadre, mais la pisciculture ne fonctionne que si nous avons de l'eau de bonne qualité et fraîche. Il est nécessaire qu'il y ait cette étude de façon à ce qu'elle soit préservée dans le temps. Je ne sais pas dans combien d'années nous pouvons donner rendez-vous aux Annemassiens sur ce sujet, mais j'espère que nous aurons effectivement un grand parc de respiration public au Brouaz. Il est tout à fait imaginable d'avoir un plan d'eau à cet endroit. »

Monsieur le Maire : « Cela dépendra de beaucoup de choses. »

Michel BOUCHER : « Il n'est pas certain que le maire réussisse à réaliser cela dans le prochain mandat. »

Monsieur le Maire : « Quel que soit le maire ! Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? »

Robert BURGNIARD : « Concernant la deuxième action pour Annemasse, la Géline, c'est une deuxième satisfaction pour moi. J'avais amené ce sujet dans le mandat précédent. La Géline est à ciel ouvert sur Vétraz-Monthoux. J'avais trouvé cet endroit très chouette, et maintenant tout le monde en profite un peu avec la voie verte située le long de la Géline. Historiquement, la Géline a été busée, parce que nous lui avons mis un collecteur d'eaux usées. Il y a ensuite eu des problèmes. Il y a eu trop d'eau pluviale et d'eau de la Géline avec les eaux usées. Il a fallu détourner le cours d'eau qui passe maintenant le long de l'avenue Leclerc. Sur l'emplacement de la Géline, il y a une rue de la Géline plus bas, pas loin de la Maison des Sports. L'emplacement est pris par un collecteur unitaire. L'idée était de voir comment nous pouvions remettre la Géline au soleil sur Annemasse. J'étais allé à Jussy, côté Suisse. Je ne sais plus comment s'appelle le ruisseau, mais ils inauguraient le fait qu'ils avaient remis le ruisseau au soleil. Souvent, dans les villes, nous avons mis n'importe quoi dans les cours d'eau et les rivières. C'était l'endroit où l'on mettait les eaux usées. Nous les avons enterrés. Nous les avons enfouis. Toutes les villes ont besoin d'eau. Toutes les villes ont des cours d'eau. Elles ont des fleuves. Vous pouvez regarder partout. Redonner de la place et amener en surface la Géline dans l'écoquartier est un beau projet pour Annemasse. L'étude dira si c'est possible. »

Monsieur le Maire : « Vous comprenez pourquoi Monsieur BURGNIARD m'a convaincu sur le fait que c'est quelque chose d'assez exemplaire. Pas de questions ou d'autres remarques ? Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de Contrat Global de bassin versant de l'Arve pour une gestion durable de l'eau juin 2019 – juin 2022, tel que présenté ;

S'ENGAGE à mettre en œuvre les actions PL2 et RI15 dont il a la maîtrise d'ouvrage pour un montant global de 32 000 € HT, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs, et à inscrire ces projets à chacune des étapes budgétaires ;

APPROUVE ses modalités de fonctionnement et notamment son livret 1 « engagement des partenaires » contenant le cadre des demandes de subvention par les maîtres d'ouvrage, et l'animation du dispositif assuré par le SM3A ;

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au SM3A, structure animatrice du Contrat Global de bassin versant de l'Arve en vue de la rédaction de la version définitive du contrat ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour la mise en œuvre de son opération auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des autres partenaires potentiels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent, et notamment le Livret 1 « engagement des partenaires », ainsi que tout bilan annuel à transmettre à la structure animatrice en vue du suivi du présent contrat, qui sera présenté au comité d'agrément constitué par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

Monsieur le Maire : « *Merci. Je vais vous laisser la parole, Monsieur BURGNIARD, pour nous parler de la passerelle sur l'Arve qui commence à se concrétiser.* »

Urbanisme et Foncier

9) Passerelle sur l'Arve – Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Étrembières et la commune d'Annemasse pour les études et travaux

Rapporteur : Robert BURGNIARD

Robert BURGNIARD : « *Le SM3A avait travaillé de longue date sur le territoire d'Annemasse Agglo pour trouver un emplacement pour une passerelle. Les villes profitent des fleuves et toutes les villes ont construit beaucoup de ponts. En présence d'une rivière ou d'un fleuve, il est important d'avoir la possibilité de passer d'une rive à l'autre. Nous sommes assez pauvres de ce côté-là sur l'agglo. Nous avons envisagé de le faire du temps de Monsieur DECHAMBOUX qui était parrain du SIAEB, entre Étrembières et Gaillard. Il y a eu des blocages. Nous sommes donc parvenus à l'envisager entre Annemasse et Étrembières. Quand nous regardons le cheminement piétons, nous n'avons que le pont d'Étrembières, sur lequel passent environ 30 000 véhicules/heure. Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous sont passés sur le trottoir du pont d'Étrembières. Vous le faites une fois ou deux et vous n'avez plus tellement envie d'aller faire vos courses à Migros à pied. Nous avons donc déjà travaillé avec le SM3A en 2016 sur le projet de passerelle qui se situerait au niveau du deuxième parking du Casino et qui aboutirait à l'arrière de la Migros.* »

Dans le cadre du projet de création d'une passerelle sur l'Arve, entre le parking secondaire du casino d'Annemasse et l'arrière du Shopping Étrembières, les communes d'Étrembières et d'Annemasse ont décidé de réaliser les études puis les travaux correspondants dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conformément aux articles L2422-1-4° et L2422-12 du Code de la commande publique.

Il est rappelé que le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents), qui avait lancé les premières études en 2016 pour la réalisation de cette passerelle, ne peut plus porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération depuis l'entrée en vigueur de la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) au 1er janvier 2018. « *C'est l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI qui a recentré l'action des syndicats de rivières.* »

Par le biais de cette convention, la commune d'Annemasse agira en qualité de maître d'ouvrage unique « *et non plus le SM3A* », la commune d'Étrembières lui confiant la maîtrise d'ouvrage lui incombant, selon les conditions d'organisation définies dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage soumise à l'approbation du conseil municipal.

La convention porte sur toutes les études et travaux nécessaires à l'aménagement de la passerelle sur l'Arve et notamment sur les missions de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'ensemble des études et travaux nécessaires à la réalisation de cette passerelle s'élève à 1 886 000 € HT (valeur 2017). Les principaux partenaires financiers de cette opération seront constitués par le SM3A - « *dont le président a renouvelé l'engagement financier, même s'il ne peut plus avoir la maîtrise d'ouvrage* » - et la commune d'Étrembières. Les communes rechercheront des aides financières complémentaires auprès des différents partenaires institutionnels.

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune d'Étrembières et la commune d'Annemasse pour la création d'une passerelle sur l'Arve,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Monsieur le Maire : « *C'est un dossier important qui avance et que nous portons depuis longtemps. Il y a des problèmes de cofinancement. Il fallait que le SM3A soit d'accord. Je reviens sur ce que disait Monsieur BURGNIARD : cela fait partie de ce que nous pouvons aussi appeler la reconquête de l'Arve par la ville. Parce que la ville a été construite - mais c'est l'histoire - en tournant le dos à l'Arve. Et ce, d'autant plus que la ville est sur une moraine.*

De nombreuses personnes, notamment dans le cadre du projet d'agglomération, ont réalisé des études sur ce territoire. Je pense à certains urbanistes. Tous ont dit : « Il faut regarder l'Arve, non pas pour y construire du logement, mais pour regarder l'Arve ». Avec l'aménagement du côté du Vernand et des bords de l'Arve, nous avons déjà fait ce travail. Avec cette passerelle, nous avons une situation intéressante, qui va nous permettre d'assurer un tracé piétons agréable qui facilitera la traversée et d'aménager l'autre côté de l'Arve. Je crois que c'est un projet extrêmement intéressant et mobilisateur pour l'image de notre ville et de notre agglomération. Monsieur GACONNET. »

Maxime GACONNET : « Merci. Je pense que vous venez de répondre à une de mes questions. Je sais qu'il y a un chemin sur le bord de l'Arve côté annemassien, qui conduit assez loin. Avec cette passerelle, il est vrai que la dénomination ne fait pas rêver, nous arrivons derrière la Migros d'Étrembières. Je pense que ce serait bien si un chemin piétonnier existait le long de l'Arve de ce côté, parce qu'arriver derrière la Migros d'Étrembières ne fait pas rêver. Si nous voulions longer le chemin à droite, il faudrait aussi repasser le pont. Cela poserait quand même quelques difficultés. J'ai une question davantage financière sur ce dossier qui concerne le Casino d'Annemasse. Vous allez peut-être pouvoir m'éclairer. Il me semble que dans la DSP, le Casino d'Annemasse abonde financièrement pour la passerelle depuis plusieurs années. Quid de l'argent qui a été récolté les années précédentes ? Va-t-il bénéficier à ce fonds ? Comment a-t-il été utilisé ces dernières années ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Il n'a justement pas été utilisé. Quand nous ajoutons aujourd'hui les différentes sommes payées par le Casino, je peux vous dire qu'il regarde cela avec intérêt. C'est logique. Les sommes qui ont été versées pour cette passerelle par le Casino seront utilisées pour financer la passerelle. Dans le projet d'aménagement qu'ils ont aujourd'hui sur cet espace (un aménagement notamment avec des restaurants et un centre de fitness complémentaire), nous avons travaillé, mais pas avec la Migros parce que les propriétaires de l'ensemble du centre commercial sont Eurocommercial, pour qu'ils aménagent à leurs frais le chemin qui existe, mais qui n'est pas aménagé. Ensuite, il faudra aller plus loin, mais nous avons un problème qui bloque depuis un moment avec un propriétaire qui ne veut rien entendre. C'est plus compliqué, mais nous y arriverons bien un jour. Ce ne sera sûrement pas nous, mais nous y arriverons, pour pouvoir avoir sur la rive gauche, l'équivalent de ce que nous avons sur la rive droite. C'est bien un ensemble qui se construit, morceau par morceau, mais nous n'arriverons pas à conclure dans l'état actuel des choses. Il y aura l'aménagement prévu. Monsieur RIGAUD. »

Gilles RIGAUD : « Merci Monsieur le Maire. Concernant les déplacements doux, je ne vois pas d'inconvénient à la passerelle mais cela me fait un peu penser à ce que disait Monsieur BURGNIARD : 30 000 véhicules. Trop de ponts traversent les rivières, mais sur une agglomération comme Annemasse, nous n'avons qu'un seul pont. Une étude sur un autre pont aurait été quand même intéressante, même si c'est un aspirateur à voitures. À l'heure actuelle, la pollution, c'est nous qui l'avons en ville. Il est important que cette fluidité puisse avoir une évacuation sur cette rivière, puisque d'autres communes ont un, deux ou trois ponts sur l'Arve. Nous, sur notre agglomération, nous n'avons qu'un seul pont. Il comporte certes trois voies, mais il est souvent bouché. »

Monsieur le Maire : « Il y en a quand même deux ! Monsieur RIGAUD, je vous remercie. Sans doute parce que vous avez été absent longtemps, vous avez oublié un certain nombre de choses, mais les réponses à votre question sont en cours. Aujourd'hui, un accord a été pris. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville, ni de l'Agglomération. Construire un pont n'est pas une compétence que nous avons. Par contre, nous pouvons y travailler, et nous y travaillons. Aujourd'hui, après plusieurs débats, des essais, des études, nous avons retenu les uns et les autres - l'ATMB en particulier (ATMB est une structure d'État puisque l'État est majoritaire), le Département parce que c'est sa compétence, et nous Annemasse Agglomération parce qu'il y a des conséquences sur notre territoire -, le fait de lancer une étude de faisabilité sur le deuxième pont qui sera en amont du pont actuel, et non pas en aval. Il devrait être dans la suite des boulevards et avoir un accès direct sur l'autoroute. Le travail est en cours. C'est considérable. Cela demande un ouvrage d'art très important, mais la faisabilité est en cours d'étude et le principe est retenu par l'ATMB, notamment pour ce projet.

Vous voyez que nous avons progressé sur ce sujet. Je m'en félicite, mais j'ajoute que le Département a lui aussi pris des engagements importants. En particulier, la deux fois deux voies entre les Chasseurs et l'A40 est aujourd'hui programmée par le Département. Elle devrait se réaliser dans la foulée du désenclavement du Chablais. J'ai rencontré il y a très peu de temps le président du Département. Il fixait l'objectif à fin 2024, début 2025, pour ce doublement des voies. Cela veut dire que nous aurons ces deux structures mais qui n'arriveront pas en même temps. La deux fois deux voies va arriver avant le pont, parce que le pont est un projet d'ampleur.

Ce qui était important, c'était que nous arrivions à convaincre que c'était ici qu'il fallait le faire, et qu'il fallait le faire. Nous y sommes arrivés. Je crois donc que chacun peut se réjouir de ces perspectives, parce qu'en matière automobile, même si l'objectif n'est pas de développer l'automobile, c'est aussi une nécessité d'assurer les fluidités. Nous savons donc où nous allons. Monsieur SAGE-VALLIER. »

Bernard SAGE-VALLIER : « Oui, j'ai une simple question. J'ai été moi-même au SM3A il y a quelques mandats. Quand nous avons envisagé cette passerelle, nous nous étions dit qu'il n'était pas très intéressant d'aller uniquement à Migros, que cela aurait été bien de rejoindre les sentiers du Salève, mais il nous semblait que ce n'était pas possible avec l'autoroute. Avez-vous trouvé une solution ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Monsieur BURGNIARD. »

Robert BURGNIARD : « Cela me permet de répondre globalement. Effectivement, l'arrivée côté rive gauche n'est pour l'instant pas fantastique. Nous avons vu déjà plusieurs fois Eurocommercial et les sociétés propriétaires des bâtiments de l'autre côté. Comme l'a dit Monsieur le Maire, ils vont travailler à l'aménagement de la berge qui est entre Migros et l'Arve. Plus loin, effectivement, quand nous descendons l'Arve en rive gauche, nous avons un blocage du fait d'un propriétaire sur Étrembières, dans le virage. Cela se fera petit à petit. En étant élu municipal, j'ai appris que des projets aboutissent 6 ans, 8 ans ou 10 ans plus tard. Des gens seront élus dans 8 ans, 10 ans ou 20 ans, et ils continueront le travail pour aller jusqu'à la zone des Peupliers vers Étrembières. Elle est intéressante du point de vue biologique. Dans l'autre sens, nous pouvons le faire en remontant. J'ai rencontré un élu, ici autour de la table, avec son chien, qui se baladait en remontant jusque vers la gare de Monnetier-Mornex. Vous pouvez remonter tranquillement jusqu'à l'ancienne gare désaffectée de Monnetier-Mornex. Vous traversez la route et vous êtes au Salève. Il faut monter. »

Monsieur le Maire : « Cela grimpe. Merci. Madame MAYCA. »

Pascale MAYCA : « Ma question portait justement sur l'intérêt de cette passerelle. Que véhiculera-t-elle exactement ? »

Robert BURGNIARD : « Nous venons de vous expliquer. »

Pascale MAYCA : « Quel est l'intérêt ? Nous irons du Casino à Migros, ou de Migros au Casino, mais c'est tout. Sur les quais d'Arve, soit on remonte tous les quais d'Arve d'un côté ou de l'autre, soit on passe à travers le Vernand, mais on ne peut même pas traverser au milieu parce qu'il n'y a pas de passages piétons. Il faut donc retourner à une des extrémités ou à un rond-point. J'essaye simplement de comprendre l'intérêt. Merci. »

Monsieur le Maire : « Je ne veux pas reprendre l'explication, parce que je crois que nous venons d'en expliquer l'intérêt. Nous venons d'expliquer que les choses se font étape par étape. Je reviens simplement sur une remarque de Monsieur BURGNIARD sur le temps qu'il faut. Il sait que la première fois que nous avons travaillé sur cette passerelle, c'était avec le SM3A. Je pense que ce devait être en 2012 ou en 2013. C'était dans le mandat précédent. Les choses avancent et mûrissent. Il faut que les éléments soient pris en compte. Nous n'avons jamais douté de l'intérêt de la passerelle parce que nous savons que nous pourrons un jour nous promener sur l'ensemble des deux côtés. Il y aura un autre pont. Il faut anticiper un peu. Comme nous ne pouvons pas tout faire en même temps, nous anticipons. Cela nous permettra sans doute d'être plus forts pour exiger demain une autre passerelle du côté d'Étrembières et de Gaillard pour faire un circuit. L'intérêt est évident. Je ne sais plus qui l'a dit. C'est Monsieur BURGNIARD. Il nous manque des espaces de traversée de l'Arve. Monsieur BENOIST. »

Jean-Pierre BENOIST : « Je voulais simplement dire que, finalement, plutôt que de faire des passerelles et des ponts, nous pourrions buser l'Arve, puisque nous remettons la Gélina au soleil. »

Robert BURGNIARD : « Cela s'appelle abuser, pas buser ! »

Monsieur le Maire : « Dans quelques dizaines d'années, un autre Monsieur BURGNIARD débusera l'Arve. Madame LUHO. »

Magalie LUHO : « Je voulais faire une remarque par rapport à l'intervention de Madame MAYCA. Je suis originaire de la ville de Nantes. Il y a 70 ponts sur la ville qui a permis ce genre de passerelles. Je suis très contente que vous en parliez. La Venise Verte, chez moi, c'est pareil. Vous avez beaucoup de ponts. Il y a beaucoup de gens qui vont travailler en vélo, qui profitent du paysage et qui passent d'un point A à un point B. Et comme l'a dit Monsieur RIGAUD tout à l'heure, le pont qui permet de passer de l'autre côté est peut-être un aspirateur à véhicules - je le prends parce que je dois aller travailler de l'autre côté - mais il y a d'autres moyens aujourd'hui qui font que, plus tard, et vous l'avez très bien dit, il y aura peut-être d'autres solutions pour aller travailler, plutôt que d'utiliser sa propre voiture. Je rebondis sur ce qu'a dit Madame MAYCA. Aujourd'hui, vous pouvez prendre d'autres villes en exemple où l'urbain et le citadin sont mis en valeur. Il n'y a pas que la voiture qui compte aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. J'ajoute un point que nous avons oublié : il y aura une autre traversée de l'Arve, dans le cadre de la ViaRhôna. Cela correspond à ce que vous dites, puisque la ViaRhôna traverse l'Arve. Comme son nom l'indique, ce sera un trajet pour modes doux. Nous complétons donc les éléments. C'est le puzzle autour de ce fleuve que nous nous réapproprions petit à petit. »

Vous n'avez pas d'autres interventions ? Avez-vous des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mme Mayca qui s'abstient,

APPROUVE les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune d'Etrembières et la commune d'Annemasse pour la création d'une passerelle sur l'Arve ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Monsieur le Maire : « Madame MAYCA s'abstient. Elle ne veut pas passer la passerelle. C'est votre droit le plus strict.

Je vous propose de passer au régime forestier. Monsieur BOUCHER. Annemasse, ville de forêts. »

10) Application du régime forestier aux terrains communaux et création de la forêt communale

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « J'espère que ce ne sera pas une délibération qui durera trop longtemps, parce que je crois que cela n'en vaudrait pas le coup. Nous avons été sollicités par l'ONF qui nous a envoyé une carte. Nous sommes dans les bois de Rosses. En jaune (cf. document projeté), vous voyez les propriétés communales. Certaines sont sur Annemasse, d'autres sur Cranves-Sales. Il y en a sur Vétraz-Monthoux, et il y en a une sur Ville-la-Grand qui porte le beau nom de la Californie. Ces parcelles appartiennent à des communes, et l'ONF s'en est aperçu en prospectant. Je vais vous lire très rapidement la délibération. »

Le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a observé qu'une surface importante des bois et forêts appartenant à des collectivités ne relevait pas encore du régime forestier et ce contrairement aux dispositions du Code forestier. « Cela ne concerne pas spécifiquement notre agglomération. Le Ministère de l'Agriculture a constaté cela partout. »

Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'Office National des Forêts (ONF), chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels tout en préservant l'intérêt du propriétaire.

Au cours de ses prospections, l'ONF a pu constater que des terrains communaux pourraient entrer dans le régime forestier. Les parcelles proposées par l'ONF, auxquelles le régime forestier serait applicable, sont situées dans « les bois de Rosses » sur le territoire d'Annemasse mais aussi sur les communes de Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

Le régime forestier concerne au total 51 299 m² (« dont 32 689 sur la commune d'Annemasse ») selon le détail ci-après :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU DIT	CONTENANCE (m ²)
Annemasse				
	B	6	LES TATTES	2427
	B	10	LES TATTES	5124
	B	4609	CHEZ QUIBY	12511
	B	5471	LES TATTES	2627
	B	5475	LES TATTES	10000
Cranves-Sales				
	A	1065	LES CLOS	1624
	A	1067	LES CLOS	3772
Vétraz-Monthoux				
	A	1428	LES COMBES	4000
	A	1430	LES COMBES	5187
Ville-La-Grand				
	B	1621	LA CALIFORNIE	4027
TOTAL				51299

Il est précisé qu'un arrêté préfectoral officialisera l'entrée en vigueur du régime forestier qui s'appliquera à titre permanent. Des modifications de l'affectation des parcelles pourront cependant être envisagées et des distractions du régime forestier pourront être ponctuellement autorisées par l'État pour des motifs d'intérêt général. « *Je voulais juste vous rappeler que nous n'avons pas de projet spécifique sur l'espace puisqu'il est géré en zone naturelle.* »

Ceci étant exposé,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la proposition de l'ONF portant sur l'application du régime forestier aux parcelles ci-dessus mentionnées et la création de la forêt communale d'Annemasse ;
- de dire que les frais inhérents à l'application du régime forestier seront supportés par la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application du régime forestier.

Monsieur le Maire : « *Très bien. Avez-vous des questions ?* »

Michel BOUCHER : « *Je ne pense pas que cela ait de bien grandes conséquences.* »

Monsieur le Maire : « *Cela ne changera pas grand-chose. Vous n'avez pas de questions ? Avez-vous des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la proposition de l'ONF portant sur l'application du régime forestier aux parcelles ci-dessus mentionnées et la création de la forêt communale d'Annemasse ;

DIT que les frais inhérents à l'application du régime forestier seront supportés par la Ville ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application du régime forestier.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur LOUAAR, nous passons à la mise en réseau des bibliothèques.* »

ANIMATION DU TERRITOIRE

Culture, International et Citoyenneté

11) Mise en réseau des bibliothèques – Grille tarifaire commune

Rapporteur : Nabil LOUAAR

Nabil LOUAAR : « *Il s'agit de la question de la mise en réseau des bibliothèques sur l'agglomération dont nous avons déjà assez souvent parlé. Nous approchons de la date quasi historique du 24 juin à laquelle la mise en place technique va débiter. En plus du Festival du Livre Jeunesse et de la Fête du Perrier, il y aura aussi, le 29 juin, des festivités liées à cette mise en réseau. Ce sera donc un week-end de lecture publique. Pour rappel, cela porte sur un logiciel de gestion commun, un portail commun, une carte unique, l'accès gratuit à l'ensemble des bibliothèques et un service de navettes.*

Pour parachever le tout, il y a une harmonisation au niveau des tarifs, sachant que la charte et le règlement intérieur ont été approuvés ici, en début d'année, lors d'un même conseil municipal. Cette grille tarifaire commune proposée actuellement est liée au fait que certaines pratiques ne sont pas encore en cours. Par exemple, la location d'une liseuse n'interviendra qu'à partir de la mise en place de « La Bulle ». Il fallait donc anticiper et mettre en place certains tarifs. Enfin, nous ne nous embêtons plus avec les centimes de pénalités quand les livres seront rendus en retard. Cela a été proposé par l'ensemble des bibliothèques. Cette pratique demandait une gestion à elle seule. Nous parlons de restitution ou de remplacement du document. Si vous regardez les tarifs, vous pourrez donc emprunter une liseuse, mais si vous ne la ramenez pas, le remplacement vous coûtera 100 euros. L'inscription et le renouvellement sont gratuits. Nous l'avons déjà dit. Il était important et nécessaire de passer ceci en conseil municipal. »

La mise en place du réseau intercommunal des bibliothèques, dénommé Intermède, dont le lancement est prévu pour le 24 juin 2019, doit permettre d'offrir aux usagers un service performant, cohérent et simple à appréhender.

Pour y parvenir, l'harmonisation de certaines pratiques est nécessaire, avec notamment la mise en place d'un règlement intérieur commun et d'une charte, qui ont été approuvés par le conseil municipal en date du 21 février 2019.

Une grille tarifaire commune a également été proposée afin de gérer l'absence de restitution de tout ou partie d'un document, étant donné que les emprunts seront totalement gratuits.

Cette grille tarifaire inclut des tarifs pour des supports qui n'existaient pas jusqu'alors à la Bibliothèque d'Annemasse (DVD ou liseuse par exemple), mais qui pourront être empruntés par les usagers de toutes les bibliothèques dès l'ouverture du Réseau.

Ceci exposé,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la grille de tarifs applicables à l'ensemble des bibliothèques de l'Agglomération à compter du 24 juin 2019.

Monsieur le Maire : « *Merci. C'est un point important. Nous allons lancer le projet Intermède dans la semaine du 24 juin, avec un temps plus particulier le 29 et le 30. C'est aussi un élément important en matière culturelle. Toutes les bibliothèques seront gratuites, c'est quand même quelque chose à noter. Tout le monde aura accès à la bibliothèque qu'il souhaite. C'est un élément essentiel. J'espère qu'il sera salué par tous. Merci Monsieur LOUAAR. Y a-t-il des interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Avez-vous des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la grille de tarifs applicables à l'ensemble des bibliothèques de l'Agglomération à compter du 24 juin 2019.

Monsieur le Maire : « *Merci. Je vous laisse la parole pour valider un dépôt d'archives.* »

12) Archives communales - Dépôt d'archives d'anciens combattants / Convention entre l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » (Association Nationale des Anciens Combattant et Ami(e)s de la Résistance) et la Ville d'Annemasse

Rapporteur : Nabil LOUAAR

Nabil LOUAAR : « *Concernant le dépôt d'archives, il est bon de garder à l'esprit que c'est différent du don. C'est-à-dire que le dépôt d'archives, ce sont des gens qui apportent des documents, ce sont des personnes privées qui veulent conserver la propriété et leurs droits sur leurs documents. En l'occurrence, nous avons ici une convention qui est passée entre les Archives (la Ville) et l'ANACR pour un dépôt de documents. La convention détermine les modalités entre le dépositaire et le déposant. Pour information, ce nouveau dépôt d'archives aura lieu lundi à venir lors de la Journée Nationale de la Résistance. Vous avez les éléments de cette convention. Ils nous rappellent qu'il y a encore des personnes qui viennent proposer des documents précieux au service des Archives de la Ville. Ce même service vous permet les consultations sur demande. C'est particulièrement dynamisé par la prise en responsabilité de Céline PIERRE que vous avez peut-être rencontrée si vous avez déjà sollicité le service. Je crois que je vous ai tout dit. Pour information, il se trouve que c'est Monsieur DETURCHE qui propose des documents. Il aime enrichir la Ville de certains documents précieux.*»

Les Archives municipales d'Annemasse participent à la constitution de la mémoire annemassienne. Elles collectent et conservent, outre les documents publics, des archives privées quels qu'en soient les supports, et les classent pour les mettre à disposition du public et les valoriser.

La collecte des archives privées est destinée à compléter les sources administratives et officielles.

Soucieuse d'assurer la conservation et de rendre accessibles au plus grand nombre les archives d'anciens combattants dont elle est propriétaire, l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » a souhaité les déposer aux Archives municipales afin qu'elles soient tout à la fois conservées et consultables.

Il est ici précisé que le dépôt d'archives est une procédure permettant aux services d'archives de recevoir des documents appartenant à des personnes privées souhaitant en conserver la propriété et tous leur droits.

Dans ce cadre, une convention a été établie. Elle détermine les modalités du dépôt des archives par l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » (obligations du déposant et du dépositaire notamment), sachant que la communication des documents est libre, tout comme leur reproduction, sauf pour les documents personnels.

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dépôt des archives d'anciens combattants par l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » ;
- d'approuver la convention à intervenir entre l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » et la Ville d'Annemasse concernant le dépôt des archives précitées aux Archives municipales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Il y a aujourd'hui une vraie volonté de tous ceux qui ont vécu ou qui sont les descendants de ceux qui ont vécu ces événements, d'apporter des documents dans le cadre de la Maison de la (ou des) Mémoire(s). Nous pouvons nous féliciter de la richesse des documents confiés à la Ville. Cela permettra sans doute de réaliser un lieu très intéressant, voire passionnant. Y a-t-il des questions ? Avez-vous des votes contre ? Avez-vous des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le dépôt des archives d'anciens combattants par l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » ;

APPROUVE la convention à intervenir entre l'association « Les amis de la Résistance - Comité Annemasse-Genevois de l'A.N.A.C.R. » et la Ville d'Annemasse concernant le dépôt des archives précitées aux Archives municipales ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur AEBISCHER, nous passons à une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour la Fête du Commerce. C'est quelque chose que nous faisons régulièrement.* »

Commerce et Économie de Proximité

13) Fête du commerce 2019 – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public

Rapporteur : Christian AEBISCHER

L'association des commerçants "Annemasse Commerces" compte reconduire sa traditionnelle Fête du Commerce le samedi 22 juin 2019, de 11h à 19h, « *le lendemain de la Fête de la Musique* ». Dans le cadre de cette manifestation, elle a sollicité la mise à disposition gratuite des rues commerçantes du centre-ville.

Les commerçants d'Annemasse seront autorisés à débiller devant leurs commerces à l'intérieur du périmètre constitué :

- par le linéaire des trottoirs des rues suivantes : rue du Commerce (jusqu'à l'angle avec l'avenue Pasteur), avenue Pasteur (jusqu'à l'angle de la rue René Blanc), rue des Vétérans, rue de la Gare, avenue de la Gare, rue du Chablais ;

- par les aires piétonnes suivantes : rue du Commerce (partie piétonne), avenue de la République, rue des Voirons, place Jean Deffaugt, rue Fernand David (partie piétonne), place de l'Hôtel de Ville, place Lumière, allée Simone Signoret et place Jean-Jacques Rousseau.

Différentes animations interviendront également sur des sites identifiés par l'association des commerçants, et notamment sur la place de l'Hôtel de Ville.

Considérant que cette manifestation s'inscrit dans la programmation annuelle des festivités de la ville, que celle-ci contribue à l'attractivité économique du centre-ville et conforte l'animation et le rayonnement de la ville,

il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public à l'association des commerçants "Annemasse Commerces", au titre de la Fête du Commerce 2019, étant ici précisé que la tarification municipale en vigueur prévoit un montant forfaitaire de 1 500 euros par jour pour les braderies « *qu'Annemasse Commerces n'aura donc pas à payer.* » .

Monsieur le Maire : « *Merci. C'est un geste habituel. Je crois que ce qui change pour cette Fête du Commerce, Monsieur AEBISCHER, Madame DENOS, c'est le fait que seuls les commerçants d'Annemasse sortiront des étals de vente dans la rue. Il n'y aura pas d'appel à l'extérieur.* »

Christian AEBISCHER : « *C'est tout à fait cela.* »

Monsieur le Maire : « *Pour information, j'ajoute qu'hier, et je crois que nous pouvons le saluer, l'Office du Commerce du cœur d'agglomération a été créé officiellement. C'est une création unanime et partenariale, après plus d'un an de travail en commun avec les commerçants et les associations de commerçants, des commerçants indépendants présents à titre individuel, les institutionnels, notamment la CCI, ainsi que d'autres partenaires comme SAGS, l'Office du Tourisme et les collectivités d'Annemasse Agglo, d'Ambilly, de Gaillard et d'Annemasse.*

Vous savez que le cœur d'agglomération comprend la ligne du tramway et le centre de la ville. Cet Office du Commerce sera doté de moyens importants. Ils seront au départ publics. C'est un effort considérable que fait l'Agglo puisque c'est un budget de 120 000 euros qui sera confié à cet Office, y compris pour avoir les ressources humaines. L'objectif est bien sûr de promouvoir le commerce de centre-ville et l'attractivité du centre-ville. C'est un travail extrêmement positif qui a été mené. Je salue d'ailleurs Émilie REY-COQUAIS qui a porté ce travail avec conviction. Y a-t-il des remarques sur la délibération qui vous est proposée ? Pas de remarques particulières ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCORDE l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public à l'association des commerçants "Annemasse Commerces", au titre de la Fête du Commerce 2019.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons de la Fête du Commerce à la Fête de la Musique, même si c'est la veille - c'est écrit dans le calendrier -, avec une convention de partenariat avec « La Maison des Lycéens ». Madame DERÔME.* »

Événementiel et Vie associative

14) Fête de la Musique 2019 – Convention de partenariat entre l'association « La Maison du Lycéen » et la Ville d'Annemasse

Rapporteur : Annie DERÔME

L'association « La Maison du Lycéen », créée au sein du Lycée Jean Monnet « *il y a quelques années* », souhaite participer à l'édition 2019 de la Fête de la Musique, « *comme elle l'a fait les années précédentes d'ailleurs* » et propose des prestations réalisées par des élèves membres de l'association, sous la responsabilité d'un encadrant représentant du corps enseignant du Lycée, à savoir :

- un chantier école montage vidéo-son-lumière,
- des prestations scéniques types « concert » : présentation au grand public de l'ensemble des groupes issus du studio de répétition du Lycée Jean Monnet.

Afin de formaliser la collaboration entre l'association et la Ville pour la mise en œuvre de ces actions, une convention a été établie. Elle définit les engagements de chacune des parties.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre l'association « La Maison du Lycéen » et la Ville pour la Fête de la Musique 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Merci. Vous n'avez pas de remarques particulières ? Nous espérons que la Fête de la Musique se passera sous un soleil clément. Avez-vous des votes contre ? Avez-vous des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre l'association « La Maison du Lycéen » et la Ville pour la Fête de la Musique 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons naturellement aux Musical'été. Madame DERÔME.* »

15) Festival Les Musical'été 2019 – Convention de mécénat entre la Ville d'Annemasse et le Crédit Mutuel

Rapporteur : Annie DERÔME

Annie DERÔME : « *La Fête de la Musique coïncide avec le premier jour des Musical'été. Il s'agit ici de la convention de mécénat entre la Ville d'Annemasse et le Crédit Mutuel.* »

La Ville d'Annemasse organise depuis plus de 10 ans le festival « Les Musical'été » qui contribue à l'accès à la culture pour tous et offre à un public de tous horizons une programmation de qualité « tous les vendredis de juillet et août. Cela commence le 13 juillet cette année. De juillet à août, le vendredi, c'est la musique du monde au parc de la Fantasia. Le samedi après-midi à partir de 17 heures 30 sur la place Rousseau, il y a du jazz ou de la chanson. ».

Le Crédit Mutuel, qui tient à montrer son attachement à la vie de la cité, a manifesté son intérêt pour ce festival et a proposé à la Ville de participer à son financement. « *Je dois dire que le Crédit Mutuel a commencé sa collaboration avec la Ville d'Annemasse parce qu'il y a une Fondation Lecture et Bibliothèques au Crédit Mutuel. Ils ont commencé par participer à Bonjour l'Hiver et à faire la récolte de livres pour enfants. Ils se sont ensuite intéressés au festival les Musical'été et participent cette année.* ».

Le montant proposé par le Crédit Mutuel pour l'édition 2019 s'élève à 4 000 €. La contrepartie offerte par la Ville consiste notamment à associer le Crédit Mutuel à la conférence de presse et aux soirées d'ouverture et de clôture du festival « Les Musical'été ».

Ceci exposé,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de mécénat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et le Crédit Mutuel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Merci. Vous n'avez pas de questions particulières ? Avez-vous des votes contre ou des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la convention de mécénat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et le Crédit Mutuel ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Cette fois, nous parlons du partenariat avec le « Cercle Annemasse Bonneville d'Échecs ».* Monsieur NAVILLE. »

16) Festival Les Musical'été 2019 - Convention de partenariat entre la Ville d'Annemasse et l'association "Cercle Annemasse Bonneville d'Échecs" pour la distribution et la récupération des gobelets réutilisables

Rapporteur : Jonathan NAVILLE

Jonathan NAVILLE : « Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et Annemasse et l'association « Cercle Annemasse Bonneville ». Pour la deuxième année consécutive, ils vont participer à la distribution et à la récupération des gobelets réutilisables. Les gobelets sont un dispositif que nous avons mis en place depuis de nombreuses années. Avant, c'était le Basket Club qui s'en occupait, et c'est donc maintenant Annemasse Bonneville Échecs qui a repris la suite depuis l'année dernière. Il faut donc que nous passions une convention de partenariat entre la Ville et l'association qui tiendra un stand, dès 19 heures jusqu'à minuit, tous les vendredis, au parc La Fantasia, pour les Musical'été qui se dérouleront cette année entre le 12 juillet et le 30 août. »

Dans le cadre du festival « Les Musical'été-scène Fantasia » organisé au parc de la Fantasia, la Ville a mis en place un dispositif de gobelets réutilisables afin de contribuer à la préservation de l'environnement en réduisant la production de déchets.

L'association "Cercle Annemasse Bonneville d'Échecs" souhaite participer à l'édition 2019 du festival en se chargeant de la gestion (distribution, récupération) des gobelets.

A cet effet, une convention de partenariat a été établie en vue de définir les engagements de chacune des parties. Ladite convention prévoit notamment la tenue, par l'association, d'un stand de 19 heures à minuit, tous les vendredis soirs, du 12 juillet au 30 août 2019. La Ville s'engage pour sa part à fournir le matériel nécessaire à la mise en œuvre de cette action et à mentionner l'association dans le programme du festival.

Ceci exposé,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'association « Cercle Annemasse Bonneville d'Échecs » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « Merci. Avez-vous des questions ? Pas de vote contre ni d'abstention ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Annemasse et l'association « Cercle Annemasse Bonneville d'Échecs » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Jonathan NAVILLE : « Cette année, nous aurons une nouvelle scène sur la place Rousseau, avec une participation active des nouveaux commerçants de la place. Il y aura toujours ces apéros musique avec fanfare, puis le concert avec le village associatif au parc La Fantasia. »

Monsieur le Maire : « Merci de le préciser. Nous pouvons passer à la délibération suivante qui concerne le sport. Monsieur BEAUCHOT. »

Sports

17) Clubs sportifs - Versement des subventions 2019 (subventions ordinaire et haut-niveau / subvention spécifique)

Rapporteur : Julien BEAUCHOT

Julien BEAUCHOT : « Je me réjouis que cette délibération arrive, puisque je commençais à avoir des appels inquiets de dirigeants sportifs qui m'informaient que des rumeurs, sûrement de personnes bien intentionnées, faisaient état de coupes sombres dans les subventions pour les clubs sportifs. Je leur ai dit : « Ne vous inquiétez pas, nous votons les délibérations jeudi soir ». C'est une bonne nouvelle, puisque nous avons ces dernières années une enveloppe globale des subventions qui se situait aux alentours de 390 000 euros pour les clubs au titre des subventions ordinaires.

Nous avons cette année une enveloppe globale de 400 000 euros. Nous sommes donc au-delà des coupes sombres. Nous sommes dans une petite, mais généreuse augmentation de cette enveloppe. »

Monsieur le Maire : « *C'est amusant de voir qu'il y a des rumeurs qui circulent ainsi. »*

Julien BEAUCHOT : « *Je commençais à avoir beaucoup d'appels ces jours-ci de dirigeants sportifs qui s'inquiétaient, et je les comprends. C'est normal. Ces subventions sont calculées en lien avec l'OMS. Cette année est la première année où prennent effet les modifications sur les critères de subventions. Nous l'avions déjà annoncé, notamment au sein des commissions. Nous l'avons aussi annoncé au moment des remises de récompenses de l'OMS ainsi qu'à l'Assemblée Générale de l'OMS, où nous avons décidé de retravailler les critères de subventions. Ils sont assez nombreux pour pouvoir faire ce calcul. Cela va du nombre de licenciés à l'âge des licenciés, en passant par le nombre de diplômés dans le club, les frais d'arbitrage, les frais de déplacement, etc.*

En accord avec l'Office Municipal des Sports, nous avons engagé un travail qui s'est avéré plus long et fastidieux que prévu. Nous avons un dispositif qui est tellement fourni et touffu que quand nous isolons un élément et que nous commençons à le traiter, nous en avons un autre qui suit derrière. Nous avons donc décidé de procéder par étapes. Cette année, c'est la mise en œuvre des modifications d'un premier critère, qui nous a notamment été proposé par l'OMS. C'est un critère préférentiel selon l'origine géographique des licenciés. Il faut savoir qu'à Annemasse, les licenciés, et en particulier les licenciés mineurs, sont le critère qui rapporte le plus de subventions aux clubs, à hauteur de 92 euros par licencié mineur inscrit dans le club. Nous avons donc mis en place un critère qui est le fait de valoriser les clubs qui ont des Annemassiens, de commencer à baisser la subvention des clubs qui ont des licenciés de l'agglomération, et de continuer à baisser la subvention pour des licenciés qui sont hors agglomération. C'est plutôt un critère de bon sens, puisqu'il est aussi mis en place par nos voisins au sein de l'agglomération. Nous établissons donc ces nouvelles subventions sur cette base, avec des fluctuations qui ont lieu à l'intérieur de l'enveloppe globale. Comme nous le disions, ce n'est pas parce qu'un club voit sa subvention baisser que la Ville fait des économies. Non. Si un club voit sa subvention qui baisse, c'est qu'il y a d'autres clubs qui voient leurs subventions augmenter. Nous nous retrouvons donc dans une situation où, de toute façon, il y a chaque année des augmentations et des baisses mécaniques, au niveau de ces subventions. Elles sont liées à la bonne santé des clubs, au fait qu'ils aient de bons résultats ou de moins bons résultats, plus ou moins de licenciés, plus ou moins de déplacements, etc.

Si nous prenons l'ensemble des clubs, en moyenne, nous avons environ 40 000 euros d'augmentation, ce qui correspond à peine 10 % de l'enveloppe, là où pour d'autres clubs, nous avons une baisse totale d'environ 28 000 euros. Voilà un petit peu pour les deltas. Ce n'est pas 28 000 euros pour un club, mais pour l'ensemble des clubs. Si vous voulez poser des questions spécifiques, vous pouvez me les poser ou reprendre le tableau de l'année dernière pour le comparer à celui de cette année.

Il vous est donc proposé ce soir de verser le solde des 3/12èmes qui ont déjà été votés en début d'année et qui s'élève à 320 953 euros - selon la ventilation du tableau que vous avez reçu - ainsi que de verser une subvention spécifique au Vélo Club. C'est une subvention de 500 euros que nous versons chaque année. Elle correspond à l'entretien de leur véhicule, puisqu'ils n'ont pas d'équipement sportif dédié et qu'ils ne louent pas d'équipements sportifs. Les clubs qui louent des équipements sportifs le prennent en compte dans le calcul de leur subvention. Ce n'est pas pris en charge totalement, mais une participation existe.»

1/ Versement du solde des subventions ordinaire et haut niveau

Sur proposition de l'Office Municipal des Sports, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions ordinaire et haut niveau d'un montant total 400 000 € aux différents clubs sportifs de la Ville.

3/12èmes des subventions ordinaire et haut niveau, basés sur le montant alloué en 2018 soit 79 047 € ont déjà été attribués en avance de subvention par délibération du 24 janvier 2019.

Le solde à verser est donc de **320 953 €** selon le détail présenté.

2/ Versement d'une subvention spécifique à un club pour couvrir des dépenses particulières

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de **500 €** au Vélo Club d'Annemasse pour l'entretien du véhicule.

Les dépenses en résultant sont prévues au budget primitif 2019 – Imputation 6574 / 40

Monsieur le Maire : « *Merci. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce dossier ? Tout le monde rétablira ainsi la vérité, j'en suis certain. Monsieur RITZENTHALER. »*

Patrice RITZENTHALER : « *J'ai juste une question. J'ai vu que nous allons verser la fin de la subvention au club de karting, mais il me semble qu'ils ne sont plus à Annemasse, mais à Viry. »*

Julien BEAUCHOT : « Il y a une différence au niveau des clubs. Beaucoup de clubs sont à Annemasse, mais ne pratiquent pas leur discipline à Annemasse. Nous n'avons pas de station de sports d'hiver, mais nous avons quand même des clubs de ski. Les clubs qui se sont inscrits à Annemasse et qui sont reconnus par l'OMS doivent avoir leur siège social à Annemasse. C'est donc le cas du karting.

Aujourd'hui, l'Office Municipal des Sports, puisque c'est lui qui accueille ou pas les nouveaux clubs, a mis en place un certain nombre de critères pour se prémunir de certaines situations un peu compliquées. Parmi ces critères, il y a le fait d'avoir son siège social à Annemasse et que le club ait deux ans d'existence. Nous avons en effet des dizaines de clubs ou d'associations à vocation sportive qui se créent sur Annemasse chaque année, et nous ne pouvons pas toutes les accueillir. Il faut aussi qu'elles soient au sein d'une fédération reconnue et que cette fédération ou cette discipline ne soit pas déjà représentée au sein de l'OMS. Enfin, au moment où ils veulent rentrer à l'OMS, il faut qu'ils aient 50 % de leurs licenciés annemassiens. Ce sont les critères qui existent aujourd'hui. Nous ne pouvons pas imposer à un club de pratiquer sa discipline à Annemasse, mais nous restons très attentifs à la pratique, et désormais aussi à l'origine des licenciés. Le karting est notamment un club qui voit cette année une baisse de 2 000 euros de sa subvention. C'est lié au fait que nous prenons en compte ce critère géographique. »

Patrice RITZENTHALER : « Vous êtes certain que le siège social est toujours à Annemasse ? »

Julien BEAUCHOT : « Sur l'année 2018, qui est la base de calcul, oui. J'ai demandé aux services de vérifier qu'ils étaient aujourd'hui toujours dans les clous, puisque les subventions que nous versons le sont en année N+1. C'est sur la base des résultats, du nombre de licenciés qu'ils ont eus, des déplacements qu'ils ont faits pendant l'année précédente. En effet, il serait compliqué de faire une projection sur les déplacements, notamment pour un certain nombre de disciplines pour lesquelles nous sommes sur un fonctionnement de type coupes, c'est-à-dire que ce n'est pas un championnat régulier où nous savons ce qui va se passer dans l'année. C'est en fonction des résultats obtenus tout au long de la saison que l'on poursuit ou non la compétition. »

Patrice RITZENTHALER : « Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Monsieur GACONNET. »

Maxime GACONNET : « Je reviens sur ces allégations de début de prise de parole et la suite de vos propos, Monsieur le Maire, sur la vérité qui serait rétablie. Si Monsieur BEAUCHOT en sait davantage, j'aimerais bien qu'il s'explique sur ce point. Je ne prends pas cela pour moi, personnellement, mais il est vrai que ce sont des propos qui sont selon moi, je ne veux pas dire déplacés mais qui..., en toute honnêteté, ne sont pas des propos qui sont tenus par notre équipe, ni la mienne. »

Julien BEAUCHOT : « Je tenais à le dire parce que je sais que les dirigeants sportifs lisent beaucoup la presse et donc, sachant que la presse est ici ce soir, ce serait une bonne chose si elle pouvait se faire l'écho que cette enveloppe globale n'est pas en diminution, mais bien en augmentation. Voilà. Ensuite, je ne sais pas d'où cela vient, puisque les dirigeants sportifs qui m'en ont informé ont argué du secret des sources. Si vous l'avez pris pour vous, écoutez, il n'y a pas de souci. »

Monsieur le Maire : « Monsieur GACONNET, loin de moi l'idée de vous viser ! »

Maxime GACONNET : « Non, non, mais que vous soyez fiers d'annoncer l'enveloppe, cela j'en conviens. Il n'y a pas de problème. La presse est ici, elle va faire son métier, elle va faire un gros titre. Il n'y a pas de souci. C'est juste que les appels qu'auraient reçus des clubs disant qu'ils pourraient avoir des coupes budgétaires, cela j'ignore d'où cela vient. »

Julien BEAUCHOT : « J'ai dit que j'ai reçu des appels de clubs à qui l'on annonçait des coupes budgétaires sur les subventions sportives.

Maxime GACONNET : « Qui annonce des coupes ? Je ne vois pas »

Julien BEAUCHOT : « Je ne le sais pas, mais j'en profite ce soir pour enfoncer le clou sur le fait qu'il n'y a pas de coupes, au contraire. »

Maxime GACONNET : « Vous enfoncez un clou dans le vent alors ! »

Julien BEAUCHOT : « 400 000 euros, ce n'est pas dans le vent ! Vous qui voulez faire des économies... »

Monsieur le Maire : « Très bien. Je me félicite que tous les conseillers municipaux, et personne n'était visé..., d'ailleurs c'est normal, vous êtes bien informé et en plus vous être membre de l'OMS, donc il n'y avait pas de raison que vous soyez visé par rapport à cette information. Simplement, voilà, c'est un élément qui est apparu. C'est tout. Je n'ai entendu ni Monsieur BEAUCHOT ni moi vous viser, mais il y a du monde à Annemasse. Donc c'est tout. La situation est claire.

Avez-vous des votes contre ? Avez-vous des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE de verser le solde des subventions ordinaires et de haut-niveau selon le détail présenté.

DECIDE de verser une subvention spécifique de 500 € au Vélo Club d'Annemasse.

Monsieur le Maire : *« Merci. Nous passons à la prochaine délibération. Madame LOUNIS a dû s'absenter, c'est donc Madame LACHENAL qui nous parle de la carte scolaire. »*

COHESION SOCIALE

Éducation

18) Carte scolaire - Intégration d'un nouveau "clos" situé à l'angle de l'avenue Jules Ferry et de la rue des Amoureux

Rapporteur : Dominique LACHENAL en l'absence de Louiza LOUNIS

Dominique LACHENAL : *« Merci Monsieur le Maire ».*

Par délibération du 21 février 2019, le conseil municipal a procédé à la dénomination d'un nouveau « clos » situé à l'angle de l'avenue Jules Ferry et de la rue des Amoureux.

Cette nouvelle voie vient s'intégrer automatiquement dans la carte scolaire adoptée par délibération du conseil municipal du 23 février 2012. Ainsi elle sera rattachée aux écoles maternelle et élémentaire Marianne Cohn.

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal de l'incorporer dans la liste des voies correspondant aux divers secteurs des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville.

Monsieur le Maire : *« C'est simplement une adaptation liée à l'évolution de la carte scolaire. »*

Dominique LACHENAL : *« Et de l'urbanisme. »*

Monsieur le Maire : *« Vous n'avez pas de questions particulières ? Madame MAYCA. »*

Pascale MAYCA : *« J'ai une petite question. Combien d'enfants supplémentaires y aura-t-il sur ces écoles ? Ils vont venir dans les écoles du centre-ville. Avons-nous une petite idée de leur nombre ? Y a-t-il encore de la place dans ces écoles ? »*

Monsieur le Maire : *« Monsieur BOUCHER. »*

Michel BOUCHER : *« Nous avons voté le « clos ». Il s'agit ici de la dernière délibération pour les logements de Haute-Savoie Habitat qui seront construits dans les deux années qui viennent. Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre sur le nombre d'enfants puisque les logements ne sont pas encore construits. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle adresse, il s'agit simplement de l'affecter sur une carte scolaire. Dans un premier temps, je pense que leur affectation sera l'école Marianne Cohn, vu son emplacement. Son affectation sera sûrement ensuite la prochaine école. La prochaine école construite à Annemasse jouxtera ce « clos ». »*

Monsieur le Maire : *« Vous n'avez pas d'autres questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? »*

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'incorporer le « clos » situé à l'angle de l'avenue Jules Ferry et de la rue des Amoureux, dénommé « Clos Jules Ferry », dans la liste des voies correspondant aux divers secteurs des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville.

Monsieur le Maire : « *Merci. Il nous reste une délibération importante qui concerne le NPNRU, le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain porté par Annemasse Agglo. Il concerne le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge. Il concerne bien évidemment la Ville, et nous allons prochainement signer cette convention. Il est donc important que vous en ayez connaissance et que le conseil municipal l'approuve. Monsieur BOUCHER.* »

Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative**19) Nouveau Programme National de Renouveau Urbain d'Annemasse Agglomération concernant le quartier Perrier-Livron-Château Rouge – Approbation de la convention NPNRU 2019-2024**

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *J'avais préparé une petite projection pour vous situer les actions. C'est un travail assez considérable, et c'est la convention que nous allons signer. Il y a plus de 500 pages. Je ne vais donc pas tout lire mais cela me générerait que nous passions cela en trois secondes.* »

Monsieur le Maire : « *Vous avez le temps.* »

Michel BOUCHER : « *Vous avez encore un peu de patience et d'énergie ? Je vais essayer de dérouler très rapidement les actions (cf. document projeté). Vous savez que nous sommes dans la continuité d'un premier projet ANRU sur la résidentialisation du quartier et l'enjeu est aussi de mettre en valeur les qualités du quartier du Perrier. Ce quartier a des qualités urbanistiques, notamment du point de vue de la végétalisation. Tous les urbanistes qui viennent de l'extérieur et qui ne le connaissent pas, l'appellent tous le « quartier jardin ». C'est une caractéristique forte de ce quartier qu'il faut au moins mettre en valeur.*

Les difficultés qui restent sur ce quartier sont liées à sa paupérisation, au cours du temps. C'est là que sont construits une très grande majorité des HLM de la Ville et de l'Agglomération. C'est un quartier social, avec les loyers les moins chers. Nous aboutissons « logiquement » à une paupérisation. Il faut aller contre cette logique, ce qui n'est pas simple. Il y a quand même une inflexion importante, c'est le volet économique. Il n'y en avait pas la dernière fois dans le projet ANRU. Nous avons donc ici des actions au titre de la compétence économique, notamment portées par Annemasse Agglo. Je vais rentrer dans les actions en vous les listant très rapidement.

Je vous demande de passer à la page suivante. Les numéros 1 et 2 que nous avons ici sont les deux actions de démolition. Tout d'abord, ce sont des actions portées par les deux bailleurs Haute-Savoie Habitat et Halpades. Vous savez tous que nous allons démolir deux bâtiments. Nous en avons déjà démolis un dans l'ANRU précédent. Nous allons démolir deux bâtiments de logements sociaux appartenant à Haute-Savoie Habitat et Halpades. Ce sont les logements qui ont été construits dans les années 1960 en même temps que Livron. Ce sont des logements vraiment obsolètes dans leur conception. Il n'est pas forcément logique de démolir des bâtiments, mais nous n'avons vraiment pas la possibilité d'en faire des logements de qualité. La décision a donc été prise de les démolir.

Les numéros 3 et 4 portent sur l'îlot Gauguin. Nous avons la requalification par Haute-Savoie Habitat de 191 logements et la résidentialisation par Halpades de 156 logements. Halpades a déjà requalifié ces logements lors du précédent ANRU. La résidentialisation est le travail mené sur les pieds d'immeubles. C'est la même chose à l'îlot Ferré, avec la requalification de 182 logements de Haute-Savoie Habitat et de 191 logements d'Halpades. Et là, nous aurons deux quartiers, le quartier Léo Ferré et puis le quartier Gauguin qui, au niveau des logements HLM en tout cas (à Léo Ferré, il n'y a que du logement HLM mais à Gauguin, il y a une copropriété à l'intérieur) seront complètement réhabilités. Un travail avait été sollicité par l'ANRU pour savoir si nous n'envisageons pas de démolir une montée dans le secteur Gauguin pour dédensifier. Mais là, ce ne sont pas des logements qui sont obsolètes, et nous nous y sommes opposés parce que je pense que nous aurions eu tort de suivre cette préconisation. En effet, nous ne pouvons pas nous permettre de démolir des logements de qualité sur notre territoire.

Je vous propose de passer à la page suivante. Vous savez que dans le cadre de l'ANRU, lorsque nous démolissons des logements sociaux, nous devons en reconstruire autant - cela s'appelle « la restitution de l'offre » - hors quartiers. Dans le cadre de l'ANRU précédent, cela s'était fait uniquement sur la ville d'Annemasse. Cela se fait ici sur l'agglomération. Sur ces 140 logements, une partie seront donc reconstruits sur la ville d'Annemasse et sur deux lieux. 80 logements seront reconstruits sur la ville d'Annemasse. Le premier lieu sera situé sur la route d'Étrembières et l'opération sera réalisée par Halpades, à l'angle de la route d'Étrembières et de la rue des Aravis. Le deuxième lieu est le « clos » dont nous parlions tout à l'heure. L'opération sera réalisée par Haute-Savoie Habitat au croisement de la rue des Amoureux et de la rue Ferry. Les permis sont attribués, purgés du droit des tiers, et les constructions vont commencer. Ce sont effectivement les bailleurs qui construisent. Ensuite, dans le même timing, une construction se réalise route de Bonneville, sur la commune de Vétraz-Monthoux. 10 logements de cette construction seront affectés à la restitution de l'offre. Je pense que le timing s'établira dans les deux années à venir pour ces trois relogements. C'est ici que seront relogées les personnes habitant à Château Rouge, en plus des relogements qui seront gérés par la Maison de l'Habitat dans toutes constructions nouvelles qui se réaliseront sur l'agglomération.

Nous avons donc une forte production de logements à venir sur l'agglomération. Nous arriverons à réaliser ces relogements, parce que les deux autres programmes seront décalés dans le temps. Je parle de celui qui est situé sur Ambilly dans le cadre de la ZAC Étoile, et surtout celui situé sur Cranves-Sales, dont nous ne connaissons pas encore précisément le lieu. Ils seront forcément décalés dans le temps. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des immeubles de Château Rouge dans lesquels il reste quelques habitants, alors que tout le reste est fermé. Il faut donc que nous soyons dans le timing le plus réduit possible. Il ne faut pas confondre ce que l'on appelle la restitution de l'offre, c'est-à-dire les appartements que l'on reconstruit, avec les déménagements qui seront proposés sur trois des sites ainsi que sur tous les sites qui seront construits. Il y a un accord entre l'ensemble des bailleurs.

Nous passons maintenant aux opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage d'Annemasse Agglo et de la Ville d'Annemasse. Le projet 1 est le projet phare de ce NPNRU. Il s'agit de la création de l'écoquartier sur le secteur de Château Rouge. Son périmètre est dessiné ici. Il comprend l'emplacement des trois barres. Vous voyez le délaissé qu'il y avait pour la pénétrante autoroutière, le boulevard urbain à une époque, plus la place du Cirque. Voilà le périmètre de la future ZAC que nous allons créer.

La résidentialisation de l'îlot Ferré et la résidentialisation de l'îlot Gauguin seront encore une fois des résidentialisations concernant tout ce qui entoure l'immeuble.

Nous aurons ensuite la sécurisation de l'avenue Maréchal Leclerc. Vous savez que nous sommes, depuis un peu trop longtemps à mon goût, en situation provisoire de passage à une voie, en tout cas sur tous les endroits dangereux où il y a des passages piétons. Nous avons ici officieusement l'accord du Département pour faire cet aménagement, puisque c'est devenu une route départementale. Je pense que nous allons entamer cet aménagement cet été.

Nous aurons ensuite des opérations d'aménagement visant à développer les pratiques sportives de plein air. Nous avons en numéro 5 la plaine des sports, qui sera aménagée sous maîtrise d'ouvrage d'Annemasse Agglo. Puis, nous avons la création de deux boucles urbaines sportives. C'est un itinéraire avec des endroits où il y aura quelques éléments sportifs, ou de musculation.

Ensuite, hors convention NPNRU, le P+R Jean Monnet et le P+R Lucie Aubrac sont rappelés. Ils sont liés au tramway à venir. Le lien avec les transports en commun est évidemment important pour ce quartier. Nous rappelons aussi le terminus de la phase 2 du tramway, qui est donc le numéro 9. Ce n'est pas dans la convention NPNRU.

Je vous demande de passer à la page suivante, concernant les opérations de création d'équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Annemasse. Les travaux ont commencé dans le tiers-lieu, en rez-de-chaussée du centre commercial du Perrier. « La Bulle » est le nom donné par les habitants à ce lieu ouvert où toutes les générations pourront aller, notamment les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, mais aussi les parents, voire les personnes âgées. C'est un lieu pour se rassembler autour du livre, du jeu, autour de bibliothèques et de ludothèques. C'est un lieu très ouvert.

Ensuite, il y a l'extension du groupe scolaire des Hutins. C'est un travail mené depuis déjà plus d'un an. La partie élémentaire est terminée. Vous avez vu que le bâtiment a été coupé, avec une section intéressante. Cela redonne un cachet à cette école des Hutins. Nous travaillons actuellement sur la maternelle. Nous devrions la livrer en février ou au printemps de l'année prochaine. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas facile de savoir. »

Michel BOUCHER : « Comme dans l'ANRU précédent nous avons réhabilité l'ensemble de l'école de La Fontaine, nous aurons ici réhabilité et agrandi le groupe scolaire des Hutins, puisqu'il y a des créations de classes et deux salles de restauration scolaire.

Sont travaillées aussi, hors convention ANRU, mais avec des crédits CPER du Département, la réhabilitation de la Maison Nelson Mandela et la rénovation du Conservatoire de musique. Elles sont prévues.

Ensuite, nous avons les opérations à vocation économique, dont je vous ai parlé tout à l'heure. En 1, dans l'écoquartier, vous aurez la construction du Pôle de l'Entrepreneuriat, sous maîtrise d'ouvrage d'Annemasse Agglo. C'est un lieu qui cible notamment les auto-entrepreneurs qui sont assez nombreux sur le quartier, de façon à ce qu'ils réussissent à développer leur entreprise.

Vous avez ensuite la Maison de Santé Pluridisciplinaire, qui se situera au-dessus, dans les locaux actuels de Pôle Emploi. Madeleine (Ndlr : Mme FOURNIER) peut vous le dire, la certification a été attribuée à ce projet par l'ARS. Nous sommes en bonne voie. Je vous rappelle que cette création de Maison de Santé Pluridisciplinaire est l'idée qui est ressortie lorsque le conseil citoyen s'est réuni et a sondé les habitants pour savoir ce qui était la priorité sur le quartier.

Vous avez ensuite le projet d'agriculture urbaine. Je vous en ai parlé plusieurs fois. C'est le projet numéro 3. Ce sont des opportunités offertes à l'intérieur du quartier ou en pourtour du quartier et nous pourrions sans doute y ajouter une parcelle au Brouaz pour l'équilibre économique de cette agriculture urbaine.

Hors convention aussi, en 4, nous avons la création d'une annexe de l'agence de Haute-Savoie Habitat et d'un espace de coworking mené par Haute-Savoie Habitat. Voilà un peu les différentes actions. J'ai oublié le gymnase des Hutins qui doit être rénové. Cette rénovation du gymnase des Hutins est aussi prévue. Elle était dans la liste, j'ai dû la passer. Je m'en excuse.

Je vous propose de passer à la convention financière que vous avez dans vos documents. Vous avez ici uniquement les actions qui concernent la Ville d'Annemasse et donc l'investissement de la Ville d'Annemasse. La somme globale de cette convention s'élève à 79 653 130, 21 euros. C'est la somme globale, l'engagement global financier des différents maîtres d'ouvrage. Concernant la Ville d'Annemasse, l'engagement financier s'élève à 11 653 744,31 euros. La signature est prévue le 29 juin. Je ne vous certifie pas qu'il n'y aura pas deux ou trois virgules qui changeront, ainsi que quelques petites amodiations. Elles ne changeront pas le montant que la Ville d'Annemasse aura à payer. Elle a été envoyée à l'ANRU. C'est l'aboutissement d'un long travail avec différents partenaires.

Je suis souvent accusé, à titre personnel ou plus largement au titre de la majorité, de faire quelquefois beaucoup trop d'efforts pour ce quartier. Je voudrais juste vous dire et vous demander de regarder dans certaines villes les différences qu'il y a entre les lieux au niveau de la qualité d'aménagement, la paupérisation et l'exclusion de certains quartiers. Au sein de cette majorité - vous savez que je suis très attaché à ce quartier - nous ne voulons pas en arriver là. C'est difficile d'aller contre cela, parce qu'assez rapidement n'habitent dans ces quartiers que les gens qui y sont en résidence obligatoire et économique. Il ne faut pas en arriver là. Il faut donc valoriser ce quartier pour qu'il retrouve une certaine mixité qu'il perd dans le temps. Vous savez que j'ai été enseignant dans ce quartier tout au long de ma carrière, depuis 1980. Au cours du temps, nous nous apercevons que les classes moyennes l'ont petit à petit quitté. Il faut absolument qu'elles reviennent.

Il faut absolument que nous ayons un quartier agréable et tranquille. Il restera un quartier social, puisque c'est son histoire. Je pense que ce quartier permet de faire habiter beaucoup de gens qui y sont plutôt bien et qui ne peuvent pas accéder à des logements ailleurs. Il a cette vocation, il faut la lui laisser. Il ne s'agit pas d'en faire un quartier gentrifié, comme on dit. Ce n'est vraiment pas le but. Par contre, je pense qu'il faut faire très attention à ce qu'il n'y ait pas un quartier qui soit exclu de la ville. Je pense que nous luttons contre cela depuis très longtemps et que nous y arrivons. Et ce nouveau programme de NPNRU nous permettra d'avancer dans ce sens, et de valoriser ce quartier. Un quartier, ce n'est pas seulement des bâtiments ou des espaces publics. Ce sont aussi des gens, et ce sont des gens qui doivent vivre correctement. Ce n'est pas parce qu'ils sont modestes qu'ils doivent vivre mal. Je pense que nous avons un projet qui nous permet d'avancer dans le temps en le mettant en valeur. Très honnêtement, je trouve ce quartier agréable et beau d'un point de vue urbanistique. Il est très dense, mais il est très vert, et je pense que nous devons mettre en valeur cette qualité ainsi que les gens qui y habitent. »

Le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge à Annemasse a été retenu au titre de la géographie prioritaire et du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain.

Une première étape a été franchie avec la signature du protocole de préfiguration du NPNRU du Perrier-Livron-Château Rouge le 27 janvier 2017 en présence de Madame Hélène GEOFFROY, secrétaire d'Etat à la Ville.

Le protocole de préfiguration est le document cadre qui décrit les démarches (étude de faisabilité et d'aménagement) qui doivent être engagées par Annemasse Agglomération et la Ville d'Annemasse, durant les dix-huit mois qui suivent la signature dudit document, pour construire les plannings opérationnels et les échéanciers financiers qui définiront les opérations à réaliser durant la phase de convention du NPNRU.

La mise en œuvre du protocole a débuté en avril 2017 pour aboutir à l'élaboration de la convention du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain 2019-2024 d'Annemasse Agglo – quartier du Perrier-Livron-Château Rouge. Le programme de mise en œuvre de la convention fera l'objet d'un partenariat entre Annemasse Agglo (porteur de projet et maître d'ouvrage), la Ville d'Annemasse, Haute-Savoie HABITAT et HALPADES (maîtres d'ouvrages partenaires), le département de la Haute-Savoie, l'ANRU et ses partenaires financiers.

Le NPNRU du Perrier-Livron-Château Rouge est un véritable programme de territoire qui vise à positionner le quartier comme une polarité attractive du territoire de l'agglomération. Ce programme allie une double stratégie : valoriser et développer les atouts du quartier et renforcer son attractivité vis-à-vis du reste de l'agglomération.

Pour atteindre l'objectif principal du NPNRU du Perrier-Livron-Château Rouge énoncé ci-dessus, trois objectifs urbains prioritaires ont été identifiés par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse:

- Objectif urbain n°1 : valoriser la fonction résidentielle du quartier et retrouver la mixité sociale par la diversification de l'habitat, la qualité de ses espaces et sa perméabilité au reste de la ville et de l'agglomération annemassienne,
- Objectif urbain n°2 : engager la transition économique du quartier en soutenant le développement économique et les créateurs d'entreprise,
- Objectif urbain n°3 : conforter l'accès aux droits fondamentaux et aux services en développant une offre de services médicaux et culturels sur le quartier à destination des habitants du quartier politique de la ville et du territoire annemassien afin de renforcer la mixité fonctionnelle, l'ouverture sociale et l'attractivité du quartier.

Un certain nombre d'opérations seront réalisées par les maîtres d'ouvrage :

- les opérations de démolition, production et requalification de logements locatifs sociaux seront conduites par Haute-Savoie HABITAT et HALPADES,
- les opérations d'aménagement d'ensemble, les équipements publics de proximité et l'immobilier à vocation économique seront conduites par Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse.

L'engagement financier global des maîtres d'ouvrages est de 79 653 130,21 € H T pour la convention 2019-2024.

L'engagement financier de la Ville d'Annemasse est de 11 653 744,31 € H T selon détail joint à la présente délibération.

Ceci exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention NPNRU 2019-2024 d'Annemasse Agglo – Quartier Perrier-Livron-Château Rouge, telle que présentée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses annexes.

Monsieur le Maire : *« Merci. Vous avez tout dit sur ce quartier, Monsieur BOUCHER. J'ajouterai simplement un complément. Cela ne s'arrête pas à des chiffres, mais c'est une manière d'appréhender le logement dans le quartier. C'est notamment le travail que nous demandons et que l'État demande. Nous le réalisons avec les bailleurs pour avoir une véritable politique du logement, l'objectif étant de loger tout le monde sans regrouper les plus défavorisés ensemble. Cette politique du logement est un travail extrêmement important qui se met en place. Ce n'est pas facile pour les bailleurs, mais nous y tenons. Cela représente donc de l'argent, 80 millions d'euros au total entre tous les partenaires. Ce n'est pas rien. C'est un projet sur cinq ans, mais Monsieur BOUCHER l'a dit, c'est surtout au service d'une population et des résidents. C'est une qualité de vie qui est essentielle.*

Nous avons insisté, mais j'insiste encore, parce que l'élément nouveau fort, c'est sans doute la partie économique. L'argent que nous investissons pour le développement économique sur le quartier sera aussi un atout important. Vous savez, on le dit, mais j'y crois beaucoup, il y a d'une manière générale beaucoup de talents dans les quartiers. Ces talents ont besoin d'être aidés au départ. Quand ils sont lancés, ils savent continuer. Avec la partie entrepreneuriale, nous aurons sans doute des possibilités nouvelles.

De la même manière, nous nous battons pour conserver les services publics dans ce quartier. Je pense à la Poste par exemple, ou à Pôle Emploi qui sera construit à côté. Ne croyez pas que c'est naturel. Quand la première réaction est de dire « Nous irons ailleurs », il faut toute la conviction des élus et, quelquefois, je m'en félicite, l'aide de l'État et du préfet, pour convaincre de rester dans le quartier, de manière à ce que ces services soient présents.

C'est important de pouvoir aborder ce quartier d'une manière globale. Je me félicite que nous puissions signer cette convention partenariale. La Ville s'engage pour plus de 11 millions d'euros, les bailleurs pour beaucoup, le Département aussi. L'État s'engage également d'une manière importante, notamment par le biais d'Action Logement. C'est un travail qui a été long à monter.

Comme beaucoup de maires qui ont des quartiers, je fais partie du club des maires qui font de la rénovation urbaine. Un des reproches que nous faisons souvent à l'ANRU est qu'il faut beaucoup trop de temps pour établir un dossier et lancer une convention. C'est pour cela que l'ANRU a permis des anticipations. Pour les Hutins, nous avons anticipé la convention. Pour la « Bulle », nous avons anticipé, puisque nous n'avons pas encore signé et que les travaux ont commencé. C'est bien. Je pense aussi qu'il faut quelquefois se poser et réfléchir avec les gens. Nous l'avons fait avec les citoyens. Cela permet de faire les bons choix.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit par Michel BOUCHER concernant la suppression d'une partie des logements sur Gauguin. Je crois que c'est un travail important. Vous avez maintenant la parole pour commenter ou poser des questions sur ce projet de rénovation urbaine. Y a-t-il des interventions ? Vous n'avez pas d'interventions ? Madame MAYCA. »

Pascale MAYCA : « *J'ai juste une petite question concernant le P+R prévu sur la rue Lucie Aubrac. Quelle en est l'échéance ? Quand sera-t-il opérationnel ?* »

Monsieur le Maire : « *Aujourd'hui, nous ne vous faisons pas le compte rendu de toutes les batailles que nous sommes en train de mener, et nous en menons beaucoup. Celle qui est à mener ici concerne le financement de la deuxième tranche du tramway. Nous y arrivons, nous avançons, mais le P+R se fera avec l'arrivée du tramway. Ce sera dans le cadre du terminus du tramway que nous pourrons mettre en place ce parking-relais. Comme l'a dit Monsieur BOUCHER, il ne fait pas partie de la rénovation urbaine. C'est un élément qui vient en supplément. Il n'est pas dans la convention, parce que cela ne fait pas l'objet de la convention, mais il est lié au tramway. Vous savez que la convention couvre 2019 à 2024. Nous devons commencer à engager toutes les réalisations en 2024 au plus tard. Nous essaierons de tenir les délais. C'est compliqué, mais j'espère que nous pourrons aussi avoir le tramway à cette date, parce que nous aurons débloqué le financement et que le travail sera engagé. Je ne sais pas qui sera en charge de ce dossier qui nous prend aujourd'hui beaucoup de temps, et d'une manière plutôt positive. L'évolution est plutôt positive, à la fois avec le Département et avec nos amis de Genève, mais rien n'est signé, rien n'est conclu. Il faut que nous tenions. C'est un travail important. Monsieur BOUCHER. »*

Michel BOUCHER : « *Effectivement, ce P+R n'est pas dans la convention NPNRU. Pourquoi un certain nombre de choses qui ne sont pas dans la convention apparaissent ? C'est parce que l'ANRU est très attentif, notamment aux liens entre les quartiers et les villes, c'est-à-dire au fait que ce quartier soit bien un quartier de la ville. Et tout ce qui touche aux liens de mobilité est une force pour obtenir les partenariats de l'ANRU. C'est la raison pour laquelle nous le faisons apparaître ici. Vous savez qu'un BHNS irrigue ce quartier. C'est déjà en soi un outil de mobilité fort. Nous avons des liens piétons que nous allons renforcer par Château Rouge, avec le centre-ville. Et puis, le tramway est bien entendu un objectif fort de l'agglomération. Il renforce auprès de l'ANRU la cohérence de l'ensemble des aménagements puisque le but est réfléchi avec juste raison par l'ANRU. Nous ne travaillons pas sur un quartier isolé, en refaisant des façades, mais nous conduisons un travail sur le quartier par rapport à son agglomération. Les liens de mobilité avec le cœur urbain sont extrêmement importants pour un quartier social. Il a aussi pour atout de ne pas être très éloigné du centre-ville. Il n'est pas isolé. Je répète que ce quartier a beaucoup d'atouts. »*

Monsieur le Maire : « *D'ailleurs, dans le cadre du plan de financement du tramway, il y a au moins une somme acquise, en dehors de l'engagement de l'Agglo, qui est acquise aussi. C'est une somme de l'État, obtenue il y a quelques années, parce que le tramway arrivait aux portes du quartier. C'était d'ailleurs dans le cadre d'une mesure liée à la politique de la Ville. Nous avons obtenu 4 millions d'euros sur la subvention du tramway, alors que l'État ne subventionne normalement pas les tramways. Sur la première tranche, nous n'avons rien eu de la part de l'État. Nous avons reçu ici une aide parce que le tramway aboutissait à l'entrée du quartier.*

Nous avons été un peu longs, mais je crois qu'il était important de présenter à nouveau tout cela. Avez-vous d'autres questions ? Monsieur BURGNIARD. »

Robert BURGNIARD : « *Je voudrais juste dire un mot. On nous demande simplement d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, en statuant sur le fait que nous nous engageons sur 11 millions d'euros et qu'il y aura 80 millions d'euros en tout. Je voulais insister, parce que nous débattons parfois, à juste titre, pour 1 000 ou 2 000 euros. La somme est ici considérable. C'est un quartier où j'habite. Je partage tout ce qu'ont dit Michel BOUCHER ou Monsieur le Maire, et je trouve que c'est assez remarquable. Quand on observe d'autres quartiers, même en Haute-Savoie, nous notons que certains quartiers ont été négligés. Cela n'a jamais été le cas ici. Quand nous parvenons encore à investir les sommes que nous allons voter ce soir, je trouve dommage qu'il n'y ait pas de question ou d'intervention. Je voulais simplement le dire. Merci, parce que cela représente un travail important pour arriver à monter un dossier pareil. »*

Monsieur le Maire : « *Plus personne ne demande la parole ? Je vous propose donc de voter. C'est un vote important, comme vient de le rappeler Monsieur BURGNIARD. Qui est pour ? Qui est contre ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M. Ritzenthaler et Mme Luho qui votent contre,

APPROUVE la convention NPNRU 2019-2024 d'Annemasse Agglo – Quartier Perrier-Livron-Château Rouge, telle que présentée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses annexes.

Monsieur le Maire : « C'est très clair ! Merci. Nous ferons connaître aux habitants du quartier que le Front National est contre. Excusez-moi, il s'agit dorénavant du « Rassemblement national ». Je vous en prie, Monsieur RITZENTHALER, vous avez le droit d'expliquer votre vote. »

Patrice RITZENTHALER : « C'est très bien de verser 80 millions d'euros pour le NPNRU et nous avons déjà versé je ne sais plus combien de millions d'euros pour l'ANRU. C'est bien. C'est le quartier. Je suis content. Je regrette simplement qu'il n'y ait pas un peu de cet argent qui ruisselle sur les autres quartiers. C'est le problème que je constate. Je suis très content de voir que tout y est très beau et qu'il y a des arbres, mais je serais très content si un peu de cet argent ruisselait ailleurs pour quelques arbres et quelques places sympathiques. »

Michel BOUCHER : « Il n'y a pas d'investissement ailleurs dans l'année ? »

Patrice RITZENTHALER : « Monsieur BOUCHER, avez-vous déjà regardé l'espace entre les constructions au Perrier et en centre-ville ? Comme vous dites, le quartier n'est pas loin du centre-ville. Vous faites une campagne à côté de la ville. Je suis très content que nous investissions de l'argent, mais j'aimerais simplement que nous fassions les mêmes efforts pour les autres quartiers, ou du moins en partie. »

Michel BOUCHER : « C'est ce que nous faisons. »

Monsieur le Maire : « Le quartier que vous habitez est en pleine transformation, je pense que vous l'avez remarqué. »

Patrice RITZENTHALER : « Oui, mais je ne sais pas si cela va dans le bon sens. Je suis d'accord Monsieur le Maire, il est en pleine transformation, mais je ne suis pas certain que cela aille dans le bon sens. Si vous faisiez cela au Perrier, les gens se révolteraient peut-être. Je ne sais pas. Je voulais vous dire que c'est la théorie du ruissellement. J'aimerais bien que cela se passe un peu ailleurs. »

Monsieur le Maire : « Votre opposition est très claire. Vous souhaitez que nous investissions dans les autres quartiers de la ville et vous trouvez que nous investissons trop au Perrier. »

Patrice RITZENTHALER : « Non, pas du tout ! »

Monsieur le Maire : « Si ! C'est exactement ce que vous avez dit ! »

Patrice RITZENTHALER : « J'ai dit qu'il faut que nous investissions aussi dans les autres quartiers de la ville. »

Monsieur le Maire : « Pour que cela ruisselle ailleurs. Nous allons en rester là. Je vous rappelle qu'il y a une question orale. Nous allions l'oublier. Excusez-moi, Monsieur GACONNET. Votre colistier s'était levé. Je vous donne tout de suite la parole. »

Maxime GACONNET : « Je m'excuse auprès de mes collègues conseillers et du public. Je serai très court, je le promets. »

Annemasse n'est pas épargnée par les incivilités et je voulais vraiment insister ce soir sur une question qui concerne l'affichage sauvage. Nous sommes en période électorale et il est vrai que parfois, hors période électorale, certains partis politiques se payent le luxe d'afficher leurs convictions et leurs idées dans des endroits où ils ne devraient pas le faire. C'est de la pollution visuelle, ni plus ni moins, et c'est surtout une double peine pour le contribuable annemassien, puisqu'en plus de voir ces affreuses affiches dans des endroits où elles ne devraient pas être, la Ville paye aussi le décollage de ces affiches.

Puisque nous avons un nom et un visage sur ces affiches, puisque nous sommes en période électorale, nous arrivons parfaitement à identifier les « auteurs » de cet affichage sauvage. J'aimerais savoir ce que vous comptez faire, Monsieur le Maire. J'aimerais connaître votre position. C'est une première chose. Je voudrais aussi surtout savoir ce qui peut être mis en place par la Mairie pour sanctionner ce type d'affichage, sachant que Toulouse l'a fait en 2017 et qu'il existe un arrêté municipal annemassien qui date de 2011, sauf erreur de ma part, concernant ces affichages temporaires et sauvages. Merci beaucoup pour votre attention. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il une autre question complémentaire ? Madame MAYCA, vous avez appuyé sur la commande du micro ? Non ? D'accord. »

Jean-Pierre BENOIST : « C'est moi qui ai appuyé. »

Monsieur le Maire : « C'est Monsieur BENOIST. J'arrive à vous confondre, vous vous rendez compte ? »

Jean-Pierre BENOIST : « Je crois simplement que la réponse est dans le Code électoral, parce qu'il me semble que quelques infractions y sont définies. Les poursuites appartiennent ensuite au parquet. »

Monsieur le Maire : « Vous avez dit l'essentiel. Je fais le même constat que vous. Cet affichage sauvage relève en effet, et je reprends les mêmes mots que vous, d'une « pollution visuelle inacceptable ». Je condamne fermement ces pratiques. Je crois que nous ne pouvons pas nous permettre d'afficher n'importe comment et n'importe où. La question est de savoir ce que nous pouvons faire, de manière efficace. Certes, il y a des textes. Mais pour que nous soyons bien clairs, vous me permettrez quand même de vous préciser ce que disent les textes - je ne vais pas les lire en détail - pour voir sur lesquels un maire peut s'appuyer pour aller un peu plus loin.

Le premier texte est l'article du Code électoral (Ndlr : article L.51) qui précise que pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection, il est interdit d'afficher en dehors des emplacements spéciaux ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'ils existent. C'est clair. C'est interdit.

Une fois que nous avons interdit, que faisons-nous ? L'article L.90 du Code électoral parle de « sanction pénale ». C'est un premier élément. « Sera passible d'une amende de 9 000 euros ... toute personne qui aura contrevenu aux dispositions de l'alinéa que je viens de vous citer (Ndlr : cf. ci-dessus). Le Code électoral prévoit des peines d'amendes. Cela va jusqu'à 15 000 euros d'amende. Cela peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement. C'est lourd, mais c'est ce que prévoit le Code.

Toutefois, pour engager la responsabilité pénale du candidat ou celle de l'afficheur, il sera nécessaire d'apporter la preuve que ces derniers ont participé personnellement à l'affichage sauvage ou, à défaut, qu'ils ont fourni les moyens ou qu'ils ont donné des instructions. Il y a des juristes dans la salle. Vous voyez ce que nous pouvons en faire. Ce sont les sanctions pénales.

Ensuite, il y a des procédures administratives. Une première procédure administrative vise au retrait des affiches avec des astreintes éventuelles. Les règles qui s'appliquent en la matière sont donc celles des articles. Je ne vous les cite pas. Lorsque des affiches électorales sont apposées en dehors des emplacements réservés et qu'elles ne comportent pas les mentions légales, il appartient au maire, après constatation de l'infraction par un PV par une personne habilitée, de mettre en demeure le candidat tête de liste de supprimer l'affichage illégal, et de procéder à la remise en état des lieux dans un délai de deux jours francs.

Vous voyez que si j'interviens, je demande à Monsieur MÉLENCHON ou à Monsieur ASSELINEAU de venir ici, parce que ce sont ceux qui ont le plus affiché. Ce sera compliqué - je ne devrais d'ailleurs pas demander à Monsieur MÉLENCHON mais à Madame AUBRY.

Votre question me permet de vous répondre et de parler de ce sujet. Cela fait un petit moment que nous y travaillons avec mes collègues maires.

Une copie de la mise en demeure devra être adressée au Procureur de la République qui est seul compétent. C'est ce que vient de dire Monsieur BENOIST. Le Procureur est seul compétent pour décider des poursuites pénales si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet.

Nous avons enfin une procédure civile qui dit que tout requérant devra apporter la preuve d'un préjudice personnel. C'est une procédure qui vise au retrait immédiat des affiches sous astreinte sur la base de l'article 809 du Code de procédure civile. Il est écrit : « Tout requérant devra rapporter la preuve d'un préjudice personnel » et dans un arrêt de 2001, le Tribunal Administratif de Versailles a estimé que le maire ne pouvait pas se prévaloir de sa seule qualité de maire de la commune pour agir. Le maire devra agir en tant que simple citoyen et apporter la preuve d'un préjudice personnel. Ce sont les textes.

Enfin, il y a l'amende administrative. Le maire peut saisir le préfet en vue de prononcer une amende administrative forfaitaire sur le fondement d'un article du Code de l'environnement. Sans préjudice des dispositions, le manquement est constaté par un PV établi par un fonctionnaire ou un agent assermenté. Une copie du PV est adressée à la personne visée. Le manquement pourra donner lieu à une amende prononcée par le préfet. L'amende est recouvrée dans les conditions prévues par les dispositions.

Ce sont les règles. Vous voyez donc qu'il est plus facile de dire qu'il faut faire quelque chose que de le faire. C'est très compliqué. Ceci étant, nous avons fait le point avec mes collègues maires de l'agglo et nous nous sommes rendu compte que c'est sur toute l'agglo, sauf à Lucinges. Sans doute parce que c'est un peu haut. Sur les 11 autres communes, cet affichage existe. C'est dire combien la pollution visuelle est forte. Tous les maires ont donc pris la décision de faire constater ces affichages par nos policiers municipaux et de faire des relevés. J'ai le constat. Il a été fait.

Nous allons regrouper ces constats et nous allons les envoyer au préfet pour qu'il prononce une amende et qu'il prenne les mesures adéquates. C'est compliqué et c'est long. Je ne sais pas qui viendra enlever ces affiches. Nous étions déjà intervenus pour un candidat lors des dernières législatives. Nous n'avons pas eu de suite, ni de la part du préfet, ni de la part du Tribunal. Je pense que nous ne pouvons pas ne rien faire. J'ai été militant. Nous avons tous collé des affiches de temps en temps. J'ai collé des affiches, mais je trouve qu'il y a un dérapage totalement inacceptable quant à la quantité des affiches constatées ici. Je vous réponds donc bien volontiers. Les maires de l'agglomération sont unis dans cette démarche.

Je voulais aussi vous dire que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 juin, et le suivant le 19 septembre. Nous nous retrouverons ensuite le 17 octobre, le 21 novembre et le 19 décembre.

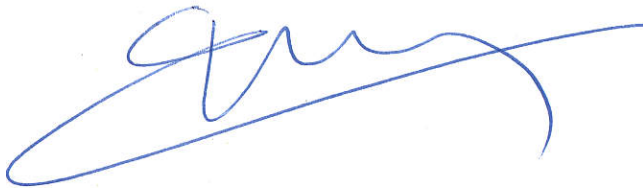
Nous venons de parler d'affichage, mais je voudrais aussi vous rappeler que nous avons des élections dimanche (Ndlr : élections européennes). Je voudrais souhaiter à tout le monde bon courage pour cette journée électorale.

Bonne soirée. »

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



